

No 40

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Patrick Mützenberg

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Dominique Jacot, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Loulou Morisod ainsi que MM. Axel Gubler et Jean-Pierre Isabella

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, la Secrétaire générale adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2024
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 150-2024 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de faisabilité de CHF 202'000.— (dont CHF 9'600.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la réhabilitation du stade de la Fontenette sis 51 route de Veyrier, parcelle N° 3507 à Carouge
5. Délibération administrative **DA 157-2024 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de la parcelle 1135 de Carouge, sise rue de la Tannerie 4 bis et à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'900'000.— TTC dont CHF 150'000.— de divers frais et honoraires et subsidiairement autorisation d'exercer le droit de préemption sur la vente de ladite parcelle à un tiers
6. Délibération administrative **DA 158-2024 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'599'920.- TTC (dont CHF 76'190.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la mise en conformité des quais de bus TPG aux exigences techniques sur les aménagements pour l'accès aux personnes handicapées

7. Délibération administrative **DA 166-2024 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 518'620.--- (dont 24'700 d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à l'achat d'arbres et arbustes en lien avec les projets d'espace public sur le territoire de la commune
 8. Délibération administrative **DA 167-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 8'905'343.24 pour la comptabilisation d'amortissements complémentaires 2024
 9. Délibération administrative **DA 168-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative au remaniement parcellaire du périmètre du Léopard – complément – cession de la parcelle 3391 de Carouge
 10. Délibération administrative **DA 169-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 68'000.— TTC, pour l'octroi d'une subvention extraordinaire 2024 au Cartel de la Ville de Carouge pour la Vogue
 11. Délibération administrative **DA 170-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relatif à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 235'750.—TTC (dont CHF 10'250.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la réalisation d'une maquette physique au 1:1000 de la Ville de Carouge ainsi que les prestations complémentaires induites
- Propositions des membres du Conseil municipal**
12. Motion **MO 023-2022 R** : « Pour une dette communale environnementalement et socialement responsable »
 13. Motion **MO 039-2024 P** : « Pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire genevoise ou carougeoise »
 14. Motion **MO 040-2024 P** : « Pour des jeux aquatiques d'été dans les quartiers de Carouge »
 15. Postulats
 16. Résolutions
 17. Pétitions
 18. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2024

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024 est approuvé par 24 oui, 0 non et 2 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

En préambule, vous aurez certainement remarqué que le responsable de la société ACR est présent ce soir pour prendre les devants si, de nouveau, les micros devaient ne pas fonctionner – alors que, comme les deux dernières fois, ils fonctionnaient très bien au moment des tests juste avant la séance.

Fête des écoles et manifestations d'été

Notre ville est, comme vous le savez et l'appréciez, un lieu de convivialité et de fêtes en grand nombre. Ce dernier ne cesse d'ailleurs de croître, ce qui représente une charge très conséquente pour nos diverses équipes, très engagées sur le terrain et dans le lien avec tous les partenaires, si bien que nous devons les renforcer ici ou là afin de faire face et délivrer les prestations attendues.

Le grand nombre d'activités et de manifestations nous conduit également à adapter parfois les modalités ou à bousculer un peu les habitudes, dans le souci du meilleur usage des deniers publics, d'adaptation aux ressources en personnel disponible et de facilitation.

Dans cette perspective et pour cette année, nous avons mis en place la mutualisation d'une tente sur la place de Sardaigne, au bénéfice de chacun des partenaires bénéficiant de cette infrastructure partagée, pour couvrir (au sens propre et figuré) les grands rendez-vous qui prendront place sur la place de Sardaigne, depuis l'Euro 2024, en passant par Agri.Fête, la célébration du 1^{er} août et la Vogue, sans oublier la fête des écoles.

Concernant cette dernière justement, sur proposition du nouveau Président du Conseil municipal, le Conseil administratif vous informe qu'il a décidé d'inviter cette année les patrouilleuses scolaires et membres du parascolaire qui le souhaitent à s'associer au cortège du vendredi soir, ceci afin de donner une visibilité à leur activité tout au long de l'année scolaire au service de nos enfants.

Enfin, il vous est remis ce soir, et pour la dernière fois, les traditionnels bons de repas et boissons. Après analyse de cet usage, le Conseil administratif a estimé qu'il relève désormais d'une pratique qui n'est plus comprise par la population, avec le risque qu'elle ne soit assimilée à une forme de privilège discutable. Le Conseil administratif a la conviction de rencontrer votre compréhension sur ce sujet et surtout de conserver intact avec vous le plaisir des rencontres à l'occasion de ces divers rendez-vous carougeois.

Retransmission de l'Euro

La retransmission de l'Euro a débuté samedi dernier et, comme vous le savez, la Ville de Carouge diffuse sur la place de Sardaigne tous les matchs de la Suisse ainsi que les demi-finales et la finale sur un écran géant. Si vous avez raté Hongrie-Suisse samedi passé et Ecosse-Suisse mercredi passé, ne ratez pas :

Suisse – Allemagne dimanche 23 juin à 21h

Demi-finale	mardi 9 juillet à 21h
Demi-finale	mercredi 10 juillet à 21h
Finale	dimanche 14 juillet à 21h

Venez donc partager la passion du sport et profiter des stands de nourriture et boissons disponibles sur place et tenus par des associations carougeoises !

Agri.Fête

Du 5 au 7 juillet prochain, Agri.Fête sera de retour à Carouge.

Des fleurs au vin, en passant par l'élevage, les fruits, les légumes ou encore le miel, toutes les filières agricoles du canton y seront représentées. Il y aura de belles surprises à découvrir au travers de multiples pavillons thématiques, chacun dédié à une filière spécifique. Chaque pavillon comportera quatre volets : informations, animations, dégustation et vente et vous permettra de partir à la rencontre des acteurs et actrices du terroir genevois.

Léman Bouquet Festival

Le Léman Bouquet revient à Carouge. Il a été créé en 2023 par Ágnes Havas directrice du ARMEL festival Opéra en Hongrie.

Ce festival transfrontalier réunit cyclistes, gastronomes et mélomanes. Il passe par les Eaux-Vives, Yvoire, Excenevex, Messery, Anières et se termine à Carouge pour sa soirée de gala, le dimanche 30 juin à 19h à la Salle des fêtes, avec le chœur Psallite de Budapest et le Casco Philharmonic de Belgique.

Ce festival est aussi pour Carouge une occasion de célébrer notre jumelage avec Budavar. L'année dernière la maire de Budavar était du reste venue pour ce festival.

Chasse au trésor

Du 13 juin au 4 août, en marge de l'exposition Marcel Bolomey, le monde dans l'objectif d'un Carougeois, le musée de Carouge a concocté une chasse aux trésors pour découvrir Carouge autrement, en suivant un parcours entre les plaques en fonte qui parsèment les trottoirs de la cité (égouts, gaz, électricité). Plusieurs d'entre elles ont été fabriquées à la fonderie Pastori de Carouge. Chaque plaque correspond à un nouveau point de vue, en lien avec une œuvre des collections du musée et l'histoire de Carouge.

Un fascicule est disponible à l'accueil du musée et permet d'effectuer cette balade ludique et culturelle de manière autonome (il faut compter environ 45 minutes pour les 13 stations).

Cet événement s'inscrit dans les événements concoctés pour les 40 ans du musée, qui sont fêtés en 2024.

Délibération 122-2023 sur le système d'éclairage

Je reviens vers vous au sujet de la délibération 122-2023, relative à la rénovation LED des systèmes d'éclairages des bâtiments communaux, pour laquelle des études approfondies ont été effectuées pour une dizaine de bâtiments.

Lors de la commission Développement durable du 28 mai dernier, un changement d'approche technique a notamment été proposé, induisant parfois des surcoûts par rapport aux estimations initiales.

Ainsi, à périmètre constant le budget travaux a été réestimé à environ CHF 2'450'000.-, soit environ 35% au-dessus du budget initialement prévu dans la délibération.

Toutefois, par souci de cohérence et de maîtrise des coûts, il a été proposé de réduire le périmètre des bâtiments concernés, en sortant ceux faisant partie du plan des investissements pour une rénovation globale à court/moyen terme (par exemple le centre sportif des Pervenches, la Débridée ou encore le Boulodrome). De ce fait, l'éventuel dépassement budgétaire devrait être contenu dans une moindre mesure.

Les efforts seront concentrés dans un premier temps sur une dizaine de bâtiments jugés prioritaires (qui sont aussi les plus importants en termes d'investissements et dont la liste a été communiquée lors de la séance de commission), la situation sera réévaluée à l'issue de leur réalisation.

A noter que la commission Développement durable a validé cette démarche.

Dépassement travaux stade

Etoile Carouge a obtenu les résultats sportifs lui permettant d'accéder pour la saison 2024-2025 en Challenge League.

Une réception sera du reste organisée à la rentrée pour fêter cette montée en Challenge League, ainsi que pour féliciter également la très belle victoire en coupe suisse des Seniors +30 d'Etoile Carouge, et la belle saison des filles. Toutes les indications concernant cette réception vous seront transmises sur CMnet.

Cela dit, la Swiss Football League (SFL) délivrera la licence d'accès au championnat de Challenge League à Etoile Carouge, sous réserve de la mise en conformité des infrastructures à son cahier des charges. A noter que les normes de la SFL ne cessent d'évoluer et les travaux qui ont été effectués il y a quelques années pour l'adaptation du stade aux normes de la SFL ne sont déjà, hélas, plus conformes aujourd'hui.

Pour se mettre aux normes avec des travaux d'urgence, un délai a été fixé pour la réception de travaux par la SFL au 10 juillet, sachant que la saison débutera cet été.

Ces travaux concernent différents domaines comme

- La mise aux normes de la sécurité
- L'évacuation des zones de spectateurs
- Deux portes grillagées à créer dans la tribune ouest, ouvrant sur le terrain B
- La création d'un portail d'une largeur de 240 cm en lieu et place d'une porte de 120 cm vers la promenade des Orpailleurs depuis le terrain B, avec deux portes battantes s'ouvrant vers l'Arve
- L'adaptation de la zone média

Les travaux sont estimés à environ CHF 100'000.-.

Sachant que le délai de réalisation est extrêmement serré, nous avons étudié différentes possibilités il y a quelques semaines, quand cet état de fait est parvenu à nos oreilles. Une demande de crédit au Conseil municipal de ce soir serait malheureusement arrivée

trop tard pour réaliser les travaux dans les temps impartis. En effet, un crédit voté en juin ne rentrerait en force qu'en septembre, compte tenu des 30 jours supplémentaires de fêtes d'été.

Dès lors, au vu de l'urgence, je vous informe que le Conseil administratif a décidé d'avancer avec ces travaux indispensables pour que la licence puisse être délivrée – elle l'a été sous condition de la réalisation des travaux – et sera dans l'obligation d'aller en dépassement sur les lignes de fonctionnement du stade.

Recours 5G

Vous vous en souvenez certainement, nous avons eu l'occasion d'aborder la question des antennes 5G à plusieurs reprises ces dernières années au sein de ce Conseil, et nous vous avons confirmé que la Ville de Carouge préavisait systématiquement négativement toute demande d'installation d'antenne 5G. Suite à l'annonce du Canton de passer outre le préavis communal en matière d'autorisation d'antennes 5G, le Conseil administratif avait décidé néanmoins le maintien des préavis négatifs, sans ouvrir toutefois des recours qui n'avaient pas de chance d'aboutir.

La situation a toutefois évolué et, aujourd'hui, les perspectives de chances de succès se sont améliorées. Certains recours ont en effet abouti ces derniers mois. Fort de ces nouveaux éléments, le Conseil administratif a décidé de former recours contre deux antennes 5G, l'une à la rue de la Faïencerie et l'autre à la route de Veyrier.

Communications de M. Fraomene :

Brochure sur la petite enfance

Le secteur de l'enfance du Service des affaires sociales a élaboré, en étroite collaboration avec les directions des structures d'accueil petite enfance de Carouge, une brochure intitulée « Petite enfance/grands enjeux », qui vous a été distribuée ce soir.

La commission Suisse de l'Unesco, par son cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse, a permis une réelle prise de conscience des enjeux de l'accueil des enfants d'âge préscolaire dans notre pays. Pour atteindre les mêmes objectifs, nous avons souhaité nous doter d'un outil nous permettant d'inscrire les valeurs que la Ville de Carouge, ses spécialistes de l'éducation précoce et les structures d'accueil que nous finançons promeuvent pour la petite enfance et les familles.

Je vous invite à découvrir ce document cadre de grande qualité, lequel sera mis à disposition de nos différents partenaires tout comme aux équipes éducatives. Il sera systématiquement remis aux parents dont les enfants fréquentent nos institutions et sera disponible sur le site de la Ville de Carouge.

Je remercie le Service des affaires sociales et toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de cette brochure.

Situation des EVE Acacias et Epinettes

Ces structures d'accueil pour la petite enfance rencontrent depuis des années des problèmes aigus quant à leur personnel, leur encadrement ainsi que leur comité. De plus la direction de ces institutions a donné sa démission pour la fin septembre de cette année.

Comme vous le savez la situation dans les grandes communes genevoises a considérablement évolué ces dernières années. En effet, la Ville de Genève municipalise progressivement ses institutions dédiées à la petite enfance, et la Ville de Lancy vient de

mettre en œuvre une municipalisation complète, après celles des Villes de Meyrin et de Vernier.

Le marché du travail est très tendu dans ce domaine et le recrutement d'une direction dans un contexte d'employeur associatif devient extrêmement difficile, voire impossible si l'on souhaite attirer des candidats de qualité. La question globale de la gouvernance des institutions dédiées à la petite enfance est désormais incontournable et urgente.

Aussi, ce soir, je vous informe de la décision du Conseil administratif de prendre ses responsabilités et d'engager la future direction en tant qu'employée communale.

Un plan d'action visant à développer une politique publique d'accueil du jeune enfant à Carouge vous sera présenté lors de la double commission des Affaires sociales, fixée au mardi 3 septembre, avec un déploiement détaillé ainsi que les conséquences financières et organisationnelles pour les années qui vont suivre.

Communications de Mme Molinari :

Moustique tigre

Depuis l'automne 2019, la présence du moustique tigre est avérée sur le canton de Genève. Cette espèce exotique envahissante originaire d'Asie colonise progressivement nos contrées en tirant parti du réchauffement climatique. Les températures plus douces (supérieures à 15°C) et l'allongement des jours sont favorables à sa prolifération.

Ce moustique est aujourd'hui présent sur au moins une dizaine de communes genevoises et les premiers foyers ont été identifiés à l'été 2023 à Carouge. Très désagréable, cet insecte pique de manière répétitive à toute heure de la journée. Dans le cas d'une intensification des populations, ce moustique peut être vecteur de maladies virales (dengue, zika, chikungunya).

Afin de limiter les nuisances pour les habitants et protéger la santé publique, le Canton de Genève a l'objectif de maintenir les populations de moustiques tigres le plus bas possible pour prévenir l'émergence de maladies exotiques et diminuer la gêne pour la population.

Selon les recommandations cantonales, la Ville de Carouge lutte contre la prolifération de cet insecte en traitant avec un larvicide biologique fourni par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) les zones de traitement recommandées par les autorités cantonales (un plan a été édité, qui recouvre notamment l'ensemble du centre-ville de Carouge, avec un focus sur la place d'Armes). Ces zones sont vouées à être ajustées selon les prochaines observations de ce moustique. Les traitements sont ciblés sur les grilles d'évacuation des eaux de pluie des voiries communales – lieux privilégiés de ponte de cet insecte au vu des modestes quantités d'eau stagnante qu'elles offrent régulièrement durant la belle saison. Le moustique tigre redoute cependant les étangs de jardin, plans d'eau naturels et autres biotopes humides de par la présence de prédateurs.

Les habitantes et habitants sont invités à collaborer dans cette lutte en suivant les recommandations cantonales (disponible sur le site internet communal) de façon à éliminer les lieux favorables à la ponte de cet insecte – petites accumulations d'eau telles que les soucoupes, pneus, arrosoirs, etc. Les citoyennes et citoyens sont également invités à signaler tout cas de moustique tigre sur la plateforme nationale, <http://www.moustiques-suisse.ch/>. Les efforts de surveillance sont en effet un jalon important pour la lutte de cet organisme nuisible.

Voie verte d'agglomération (VVA) – Ouverture du secteur 2 dit « Orpailleurs »

Nous sommes ravis d'annoncer l'ouverture du secteur 2, dit « Orpailleurs ». Ce secteur est situé stratégiquement entre le pont de Carouge et l'arrière de la clinique de Carouge.

Cette ouverture marque une étape significative dans l'évolution de notre commune, en contribuant à un développement de qualité, par des aménagements confortables pour se déplacer, mais aussi pour profiter d'un nouvel espace de balade, végétalisé et favorisant les échanges. Les aménagements dans ce nouveau secteur offrent une diversité d'espaces aménagés pour le public, incluant des zones piétonnes, des espaces verts, et des installations pour des activités de loisirs.

Cet aménagement est le fruit de nos efforts collectifs pour enrichir la qualité de vie des habitants et habitantes de Carouge et renforcer notre attractivité en tant que commune dynamique et accueillante.

Fin des travaux et mise en service de la VVA

Nous avons également le plaisir de vous informer que les travaux de la VVA touchent à leur fin. La mise en service de la VVA est prévue pour la fin juillet 2024.

Ces travaux, essentiels pour améliorer la mobilité piétonne et cyclable dans notre commune et qui s'inscrivent dans le renforcement des continuités piétonnes et cyclables à l'échelle cantonale, voire de l'agglomération, apporteront aux habitants et habitantes ainsi qu'aux personnes qui fréquentent notre ville ou qui y transitent de nombreux bénéfices en termes de confort, de sécurité et de continuité des réseaux.

Une inauguration publique officielle de la voie verte est en train d'être planifiée. Cet événement marquera l'achèvement de ce projet d'envergure et sera l'occasion de célébrer ensemble cette réalisation majeure pour notre commune. La date de l'inauguration sera communiquée dans le meilleurs délais et une invitation vous sera bien entendu adressée.

CaféFil – Des ateliers textiles pour toutes et tous

Consciente des enjeux de la réparation dans le cadre d'une consommation responsable, la Ville de Carouge souhaite encourager l'allongement de la durée de vie des objets du quotidien en rendant leur réparation ou leur réutilisation plus faciles auprès de ses habitantes et habitants.

Dans l'optique d'une mode responsable, elle propose entre juin et novembre des ateliers textiles gratuits, les CaféFil, ouverts à toutes celles et ceux qui souhaitent redonner vie à leurs vêtements dans une atmosphère chaleureuse et conviviale. Avec ou sans machine, l'équipe de Bubble Ethic est là pour les guider dans la réparation et la transformation de leurs habits, qu'ils débutent ou aient de l'expérience.

Toutes les informations sont sur le site internet communal, sous <https://www.carouge.ch/offres-consommation-responsable> et sur l'agenda en ligne.

Abonnements VéloPartage

Afin de soutenir les Carougeoises et Carougeois dans leur mobilité douce et faire découvrir le réseau cantonal de vélos en libre-service VéloPartage, Carouge a le plaisir d'être la première commune à proposer des abonnements en partenariat avec les TPG.

Via le webshop TPG (selon le même principe que pour les abonnements juniors), il sera dès cet été possible d'obtenir un abonnement de 3 mois à VéloPartage pour seulement CHF 35.-, les CHF 70.- restants étant offerts par la Ville de Carouge, sur son budget «

Subvention à la mobilité durable ». Le nombre d'abonnements subventionnés est limité à 35 en 2024. La subvention pourrait être reconduite, selon les résultats observés, en 2025.

Pour bénéficier de cette offre, il faut se rendre sur le webshop des TPG (<https://webshop.tpg.ch/>), cliquer sur « Offres de ma commune » dans le menu à gauche, écrire « Carouge », se connecter avec son login SwissPass et suivre la procédure indiquée.

Il est également possible de bénéficier de ces offres de la Commune auprès d'une agence TPG (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont Rouge) en se munissant d'une pièce d'identité et de sa carte SwissPass.

Conseils et soutiens aux propriétaires et locataires pour favoriser la biodiversité et l'arborisation

Afin de préserver et renforcer l'infrastructure écologique ainsi que contribuer à atteindre 38% de canopée sur l'espace arborisable communal en 2070 en relation aux objectifs cantonaux, des conseils et des soutiens financiers sont prévus dès cet automne.

En plus de conseils gratuits, les plantations d'arbres, de haies indigènes, de prairies, les aménagements d'étang, de murs en pierres sèches ou les arrachages de plantes envahissantes notamment seront financés à 50%, et jusqu'à un montant maximum de CHF 3'000.- par propriétaire ou locataire.

Par ailleurs, en partenariat avec l'association « OneAction », un appui spécifique aux régies et aux grands propriétaires est aussi prévu. Ces derniers pourront bénéficier également d'un financement de 50% à hauteur d'un montant maximum de CHF 10'000.- pour arboriser les parcelles collectives de leurs immeubles.

Soutien au développement des énergies renouvelables et à la rénovation énergétique des bâtiments

Afin d'encourager des mesures telle l'installation de panneaux solaires et de pompe à chaleur ainsi que celles visant la rénovation énergétique, un dispositif coordonné avec SIG pour informer les propriétaires (maisons individuelles et petites copropriétés) quant aux possibilités existantes en matière d'énergie renouvelable sera proposé cet automne avec des conseils personnalisés permettant de comprendre les démarches possibles, les subventions disponibles au niveau cantonal et fédéral et ainsi favoriser des installations avec un bon rapport qualité/prix.

Ce soutien comporte des séances d'information et un accompagnement individuel sur trois thèmes, soit :

- 1) La rénovation (séance d'information prévue le 16 octobre, suivie de conseil personnalisés par téléphone par l'association ecobuilding)
- 2) La production solaire (séance d'information prévue courant novembre, suivie d'un accompagnement personnalisé par Swissolar/Planair)
- 3) La pompe à chaleur (séance d'information prévue courant décembre, suivie d'un accompagnement personnalisé par le Groupement suisse PAC)

Les séances sont organisées à l'aula de l'école de la Tambourine.

Par ailleurs, et cela fait suite au projet en partenariat avec SIG-éco21 « Opérations écologie » débuté en 2012, la Commune subventionne des visites de maisons

individuelles à domicile afin d'apporter des suggestions et conseils personnalisés ainsi que du matériel permettant de réduire les consommations énergétiques. Ces visites à domicile, d'une valeur de CHF 800.-, sont subventionnées aussi bien par la Confédération, le Canton et la Commune. CHF 150.- restent à charge du bénéficiaire.

Bilan du Brunch du Goût

Plus de 200 personnes ont participé au désormais traditionnel Brunch du Goût à la Salle des Fêtes le dimanche 2 juin dans une ambiance conviviale. Ce nombre a été atteint malgré une journée de fortes pluies qui a imposé d'organiser la manifestation à l'intérieur, ce qui a eu aussi un effet sur le nombre de participantes et participants. Cet événement est organisé dans le cadre des activités du secteur Energie et durabilité en particulier. J'en profite pour les remercier ainsi que tous les services qui ont apporté leur contribution (SVEM, CAVS, SURB).

Les animations proposées autour de l'alimentation durable ont eu un franc succès, que ce soient les ateliers familles dans la roulotte de Slow Mobile, le triporteur du Climat présentant un quiz, le stand Zéro Déchet ou les spécialités régionales présentées par des producteurs genevois.

Cette année, le résultat obtenu sur la quantité des incinérables à la fin de la journée est de 3 kilos. Elle était de 500 grammes seulement lors de la dernière édition. Le résultat est donc moins impressionnant qu'en 2022, mais reste néanmoins très bon et démontre qu'il est possible de faire tout aussi bien avec moins d'emballages et de déchets.

Travaux d'adaptation des bassins du mail des Promenades

Les travaux d'adaptation des bassins du mail des Promenades s'achèveront le mercredi 26 juin. Ces travaux provisoires visent à améliorer le fonctionnement des bassins et à faciliter leur entretien pendant la saison estivale, en attendant une rénovation plus complète, comme le prévoit la délibération qui a été votée.

L'engazonnement nécessitera encore quelques semaines avant de produire une belle pelouse. Pendant cette période, les zones de verdure seront protégées par des chabauris (barrières en bois ajourées).

La mise en eau des bassins est prévue pour la première semaine de juillet, sous réserve des conditions météo.

Permettez-moi de remercier le service de l'urbanisme, en particulier les personnes en charge du génie civil, pour la célérité et la grande qualité de ces travaux provisoires. Ce n'était pas une tâche facile, en raison des différentes contraintes techniques. Merci aussi à vous toutes et tous, pour votre soutien dans la volonté d'aller de l'avant rapidement avec une solution provisoire, qui sera suivie de travaux plus conséquents pour assurer la pérennité des bassins et leur usage ludique, social et rafraîchissant dans les années à venir.

Café Impulsion

Deux événements ont récemment été organisés pour les entreprises par la promotion économique.

Il s'agit tout d'abord du Café Impulsion. Cette rencontre pour le commerce et l'artisanat carougeois s'est déroulée pour la seconde fois le mercredi 29 mai. Le principe : une heure de présentation sur un thème donné, avec l'intervention d'un spécialiste du domaine, suivie d'un moment de rencontres et d'échanges entre les commerçants autour d'un café.

Le thème de cette édition était dédié aux sept grandes tendances actuelles qui font évoluer le commerce aujourd'hui.

Vingt-cinq représentantes et représentants du commerce et de l'artisanat ont participé à cet événement. Cette rencontre a été très appréciée des commerçants et commerçantes et a permis d'en apprendre davantage sur les attentes des consommateurs aujourd'hui et des réponses qui y sont apportées par le commerce de détail.

Soirée des entreprises

Le deuxième événement, dorénavant organisé chaque année, s'est tenu le 5 juin et a rencontré un vif succès. Plus de 240 personnes étaient inscrites à cette soirée des entreprises.

Sur le thème de l'intelligence artificielle et des enjeux pour les entreprises, la soirée a permis, grâce aux présentations de deux orateurs, d'une part, de comprendre ce qu'est l'intelligence artificielle, et d'autre part, d'explorer des solutions pratiques pour les entreprises.

La soirée s'est poursuivie par une table ronde pendant laquelle les enjeux et les défis, tels que la responsabilité numérique, l'éthique, la protection des données, ont été discutés. Cette table ronde, composée de représentants du Canton (OCEI / promotion économique), de l'Université de Genève et d'une entreprise carougeoise (Eskenazi SA), a également donné des pistes concrètes aux entreprises pour se former à l'intelligence artificielle et appréhender au mieux cette technologie.

La soirée s'est ensuite poursuivie autour d'un apéritif durant lequel les entreprises ont échangé entre elles, ainsi qu'avec les représentants de la Ville.

Merci au service des finances et promotion économique, ainsi qu'au service impliqué dans la préparation notamment logistique.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Discours du Président

Pour sa première séance en tant que président du Conseil municipal, M. Mützenberg, souhaite adresser ces quelques mots à l'assemblée

*Madame la Maire,
Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, chères
et chers collègues,
Mesdames et Messieurs, cher public,*

C'est avec une grande émotion que je m'adresse à vous ce soir.

Je tiens d'abord à vous remercier pour votre confiance pour cette élection à la présidence de notre Conseil. Je tâcherai de faire honneur à cette fonction et de vous représenter au mieux durant cette année.

Une présidence réussie ne peut l'être qu'avec un Bureau solide, et le Bureau qui vient d'être élu l'est assurément. Je me réjouis de partager cette année avec ses membres, Elif Kaytak, vice-présidente, Philippe Calame, secrétaire, et Arnaud Ducellier, également membre du Bureau. Nous avons eu notre première séance la semaine passée et j'ai déjà pu voir une réelle envie de collaborer et de travailler ensemble.

Je souhaite aussi remercier l'ancien Bureau et en particulier son président, Jean-Marc Antonioli, pour ses conseils avisés et pour la manière dont il a mené les débats, avec une bonne dose d'humour. Je tâcherai de m'en inspirer.

En relisant les discours des quatre présidents du Conseil de cette législature, j'ai remarqué que tous avaient appelé à un esprit de respect et de dialogue lors de nos débats. Alors que se profilent dans quelques mois les élections municipales, cette ligne de conduite est plus que jamais nécessaire. J'invite chacune et chacun à s'exprimer et à défendre son point de vue. J'espère aussi que celles et ceux d'entre nous qui sont les plus discrets puissent participer pleinement à ce Conseil. Nous devons en effet rester à l'écoute des opinions des uns et des autres.

Je suis convaincu que ce qui est bon pour notre Commune se construit dans le dialogue et que les bonnes idées peuvent émerger de part et d'autre dans cette assemblée. La qualité de nos débats et la capacité de dégager une vision commune par-delà nos différences politiques est une nécessité, si nous voulons que la population garde confiance dans nos institutions, y compris sur le plan local.

Au cours des quatre années, notre Conseil a parfois peiné à faire avancer certains grands projets communaux et nous devons nous interroger collectivement sur ces difficultés à surmonter nos différences. Mais cela ne doit pas nous faire oublier les nombreuses motions, certes plus modestes, qui émanent de ce Conseil. Elles ont eu un impact réel sur la vie des Carougeoises et des Carougeois et améliorent certainement leur quotidien. Pour la majorité de ses motions, le Conseil municipal a su travailler en bonne intelligence et faire aboutir ses initiatives. Cela montre le rôle central de notre institution, rôle que je m'engage à renforcer chaque fois que j'en aurai la possibilité.

Au-delà de la fébrilité électorale propre à la campagne qui s'annonce, j'espère que d'autres initiatives émaneront de ce Conseil, avec pour objectif d'être toujours à l'écoute de nos concitoyennes et concitoyens. J'espère aussi que, dans notre action, nous ayons toujours à l'esprit que beaucoup peinent à vivre décemment et que, plus que jamais, notre Commune se doit de protéger et défendre les plus fragiles.

Ce qui nous unit, c'est sans aucun doute aussi notre passion et notre amour pour Carouge. A cet égard, je suis heureux de vous annoncer que nous allons faire notre voyage du Conseil municipal cette année à Turin. Il aura lieu du 1^{er} au 3 novembre 2024 et je souhaite vous y emmener pour découvrir les origines de notre Ville telle que nous la connaissons et en apprendre plus sur cette géniale invention urbanistique qu'est Carouge. Lors de ce voyage, nous pourrions découvrir entre autres les premiers plans et archives de la Ville. Certains ont déjà fait ce voyage il y a fort longtemps et j'espère qu'ils auront aussi à cœur de venir se rafraîchir la mémoire.

Je me réjouis pour finir de conduire ce Conseil municipal pendant cette année. Étant à votre service, au service des Carougeoises et des Carougeois, je vous demande aussi un peu d'indulgence et de patience pour nos premiers pas, avec le Bureau. Je sais que je peux compter sur votre bienveillance.

Merci beaucoup et, surtout, vive Carouge !

Applaudissements

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 150-2024 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE

FAISABILITE DE CHF 202'000.— (DONT CHF 9'600.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LA REHABILITATION DU STADE DE LA FONTENETTE SIS 51 ROUTE DE VEYRIER, PARCELLE N° 3507 A CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2024 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 30 avril 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Chérix commence son intervention par un souvenir. Il a joué pour Étoile Carouge de 1987 à 1993. Il a connu des succès et des échecs mais, surtout, il a éprouvé de la nostalgie en revisitant le stade et en constatant que peu de choses avaient changé, que ce sont toujours les mêmes vestiaires et les mêmes douches, avec le même suspens de savoir s'il y aurait de l'eau et si elle serait brûlante, chaude ou glacée. Lors de la visite du stade, chacun et chacune a pu constater qu'il était nécessaire de réaliser des travaux. L'étude procèdera à une analyse détaillée des infrastructures actuelles, notamment en constatant les contraintes particulières – la nappe phréatique dont il est souvent question –, le vieillissement de la structure porteuse, la couverture de la tribune, le développement d'accès à la tribune et aux vestiaires pour les personnes à mobilité réduite, l'urgence de réduire la consommation énergétique mais aussi pour le confort du public. Tous les clubs (Étoile Carouge, l'US Carouge, Étoile Carouge Footgolf, Servette FC Chênois Féminin et Genève Éducation Football future élite) pourront bénéficier de ces améliorations. M. Chérix ajoute que, s'il s'agit d'une analyse de faisabilité, certes détaillée, il sera possible d'apporter, avant de recevoir les propositions qui émanent de cette analyse, des solutions pour améliorer, même temporairement, les toilettes et les vestiaires. Enfin, il souhaite féliciter, au nom du groupe des Vert.e.s, Étoile Carouge pour sa promotion en Super League, ainsi que le Servette FC Chênois Féminin qui a décroché le titre de championne suisse, ce qui est brillant. Pour toutes ces raisons, les Vertes et les Verts soutiennent la délibération.

M. Lauret abonde dans le sens de son préopinant. Si lui-même n'a pas joué à Etoile Carouge, il faut reconnaître que le foot de haut niveau s'impose dans la commune, comme d'autres sports d'ailleurs. Pour avoir lu le procès-verbal de la commission du 30 avril, il a pu constater que les spécialistes présents avaient répondu à toutes les questions avec objectivité. Le groupe socialiste soutient cette délibération nécessaire pour l'avenir du club et, surtout, pour la future saison, qui sera très animée et sûrement passionnante à suivre.

M. Barbuzzi rappelle tout d'abord que le groupe Le Centre-Vert'libéraux a toujours soutenu le sport à Carouge, que ce soit la natation, le basket, le water-polo. Il a mené de nombreuses actions pour le sport et soutiendra bien entendu cette délibération. En revanche, M. Barbuzzi s'interroge sur la communication qu'a faite Mme Lammar en début de séance. Depuis des mois, voire des années, des discussions portent sur le club et les

infrastructures du stade. Il a lui-même posé des questions sur les exigences de la Swiss Football League, si le club évoluait. Le Conseil administratif a répondu que l'on verra bien. Et aujourd'hui, il informe le Conseil municipal que CHF 100'000.- seront dépensés de façon urgente pour répondre à ces exigences, qui apparemment n'ont pas été anticipées. M. Barbuzzi n'est évidemment pas opposé à cette dépense pour le stade, mais il aurait souhaité des explications de la part de Mme la Conseillère administrative. L'on savait bien que le club avait toutes les chances d'être promu dans une catégorie supérieure, mais cette promotion est aujourd'hui en sursis, sous réserve de la réalisation des travaux pour répondre à des exigences qui, on le savait également, évoluent. M. Barbuzzi souligne que la délibération soumise ce soir au Conseil municipal concerne une étude de faisabilité, ce qui signifie qu'à cette étape, l'on ne sait pas encore si des travaux pourront être effectués. Malgré tout, des adaptations seront exécutées à hauteur de CHF 100'000.-. Il y a là une incohérence dans la façon de travailler. Il faut être vigilant quant à l'utilisation des deniers publics et réaliser les projets de manière planifiée et réfléchie. M. Barbuzzi souhaite que Mme la Conseillère administrative explique la nécessité de procéder à des aménagements en urgence, alors que l'on sait bien que la Swiss Football League a des exigences élevées, qui évoluent.

Mme Lammar souligne qu'il n'y a pas d'incohérence entre la délibération et la communication qu'elle a faite plus tôt. La présente délibération vise à remettre le stade aux normes globales, notamment énergétiques. Le stade est dans un état de vétusté importante et nécessite des travaux d'importance. L'étude de faisabilité permettra de déterminer si la structure existante peut être conservée ou s'il faut la démolir pour construire autre chose. Avec cette délibération, la Commune se projette dans le futur, s'agissant de travaux d'envergure. L'information donnée en début de séance porte, elle, sur des travaux d'adaptation en urgence pour répondre aux normes de la Swiss Football League, qui évoluent chaque année. Des adaptations avaient déjà été réalisées pour que le stade soit aux normes de la Challenge League quand Etoile Carouge avait été promu dans cette catégorie, de mémoire en 2012. Puis, quand la Première Ligue Promotion a été créée, quelques travaux d'adaptation ont encore été faits. A l'époque, la Swiss Football League avait affirmé que les normes étaient les mêmes pour la Challenge League que pour la Première Ligue Promotion. Il s'avère que ce n'est pas le cas puisque, lorsque la Swiss Football League est venue visiter le stade, elle a remarqué divers éléments. Les normes évoluant chaque année, l'on peut bien s'imaginer qu'elles ont passablement évolué depuis les dernières adaptations qui ont eu lieu, il y a quelques années. La Swiss Football League a indiqué quels étaient les travaux obligatoires à faire en urgence pour que la licence soit délivrée à Etoile Carouge, afin que le club puisse effectivement jouer en Challenge League. Le Conseil administratif a obtenu ces informations tout récemment, à la suite de la visite de la Swiss Football League. A noter en outre que les travaux sur l'éclairage, qui ont été votés par le Conseil municipal, ont aussi pour but de répondre aux normes de la Challenge League. Ce point avait donc été anticipé.

M. L. Antonioli commence par féliciter, au nom du groupe PLR, le comité d'Etoile Carouge pour tout le travail fourni, et bien sûr le club. Puis, comme M. Chérix, il relève la diversité des activités : mouvement juniors, foot féminin, le Servette, Etoile Carouge. Ce site accueille une multitude d'intervenants. Dans le cadre de la promotion du sport et de l'étude de faisabilité, il est important de prendre en considération tous les intervenants. Le PLR y sera particulièrement attentif, pour éviter qu'au terme d'un processus qui peut être très long, l'analyse en oublie finalement certains. Il souhaite par ailleurs que l'administration fasse un point de situation, avant la fin de l'année, sur l'avancement de l'étude pour connaître les premières tendances qui se profilent et avoir si possible de premières fourchettes financières. Cela permettra d'éviter de se retrouver en fin de la présente législature ou au début de la prochaine avec une étude qui a abouti et un entre-deux politique qui risque de faire perdre un peu de temps. Enfin, le PLR se réjouit que le crédit d'étude soit soumis ce soir au Conseil municipal et remercie le Conseil administratif d'avoir

reporté d'un mois son traitement en commission, pour attendre le résultat de la votation sur la piscine.

M. Baertschi relève d'abord qu'il est judicieux de réaliser une étude de faisabilité, comme cela avait été fait pour le centre nautique. Il note ensuite que la liste des ingénieurs qui participeront à l'étude a été fournie : un ingénieur assainissement, un ingénieur civil, les ingénieurs CVSC, auxquels s'ajoutent un géomètre, un géotechnicien, un acousticien et un ingénieur en environnement. Tous ces experts sont nécessaires. Il faut aussi que la population se rende compte que, tout comme pour une piscine, un stade ne peut pas être réhabilité simplement en lançant des dés, en particulier à cet endroit qui se situe sur la zone de pompage de la nappe du Genevois. M. Baertschi tient à saluer le sérieux avec lequel le dossier est conduit par les services municipaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 157-2024 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE 1135 DE CAROUGE, SISE RUE DE LA TANNERIE 4 BIS ET A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 2'900'000.— TTC DONT CHF 150'000.— DE DIVERS FRAIS ET HONORAIRES ET SUBSIDIAIREMENT AUTORISATION D'EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION SUR LA VENTE DE LADITE PARCELLE A UN TIERS

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2024 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 4 juin 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 8 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Leitner indique que le groupe Le Centre-Vert/libéraux est favorable à l'acquisition de cette parcelle, mais souhaite proposer un amendement pour définir plus précisément ce que la Commune en fera, sachant que ce sont tout de même CHF 2,9 millions qui vont être engagés. L'amendement est le suivant : « *Le Conseil administratif est tenu d'utiliser la parcelle 1135 de Carouge, située rue de la Tannerie 4 bis, pour y construire un bâtiment d'utilité publique (comme une crèche ou un autre équipement public) répondant aux besoins de la population. De plus, il doit s'approcher de la FIVC (Fondation immobilière de la Ville de Carouge), pour développer des logements, et s'approcher de la FCLPA (Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées) afin de proposer leurs services dans le périmètre.* »

M. Ducellier annonce qu'il s'abstiendra sur le sujet.

M. Baertschi signale que, selon le groupe socialiste, il est logique d'acquérir cette parcelle située entre deux parcelles appartenant déjà à la Ville de Carouge, d'autant plus que la Commune est propriétaire de très peu de terrains pouvant avoir une fonction d'utilité publique. La question soulevée par M. Leitner devrait être discutée dans un second temps. Il semble impossible de mettre deux fondations et un programme communal sur cette parcelle sur laquelle un PLQ, qui date de 1993 mais qui est encore en vigueur, prévoit des droits à bâtir pour un bâtiment d'un étage sur rez-de-chaussée. Le cas échéant, il faudra revoir l'ensemble de ce PLQ, y compris dans ses relations avec le voisinage. Un tel travail devrait être porté par le service de l'urbanisme. Par conséquent, M. Baertschi s'interroge sur la pertinence de l'amendement proposé et demande une suspension de séance, quand tous les partis auront pu s'exprimer.

M. Morex demande une suspension de séance.

M. L. Antonioli relève qu'un certain nombre de questions ont été soulevées lors de la commission. Le groupe PLR a voté à l'instant de cet amendement. Il propose lui-même le même amendement, mais en supprimant la phrase qui oblige le Conseil administratif à contacter la Fondation immobilière et la FCLPA. La seule contrainte serait donc de créer un bâtiment dévolu à l'intérêt public. Selon le PLQ, une discussion sera de toute manière entreprise avec la Fondation immobilière. Quant à la Fondation pour le logement des personnes âgées, elle sera sollicitée au même titre que d'autres associations. Le groupe PLR propose donc le même amendement que le groupe Le Centre-Vert/libéraux, mais en supprimant la deuxième phrase (« De plus [...] »). Il veut que cette parcelle soit utilisée pour créer un bâtiment d'utilité publique à destination des Carougeois.

Par souci de clarté, le Président donne lecture de l'amendement proposé par le groupe PLR : « Le Conseil administratif est tenu d'utiliser la parcelle 1135 de Carouge, située rue de la Tannerie, 4 bis, pour y construire un bâtiment d'utilité publique (comme une crèche ou un autre équipement public) répondant aux besoins de la population. »

Au nom du groupe des Vert.e.s, M. Kupferschmid insiste sur le fond de la délibération, qui permettra d'améliorer la qualité de vie des Carougeoises et des Carougeois. Les vagues de chaleur et canicules sont de plus en plus fréquentes. Dans ce contexte, il est essentiel d'offrir à la population des espaces extérieurs où elle peut se rafraîchir et se détendre. Cette délibération, en permettant de relier le parc de la rue des Moraines et les espaces publics du théâtre et de la salle des fêtes, est essentielle. Le groupe des Vert.e.s a par ailleurs bien noté la possibilité d'y développer de futurs équipements publics ou des logements. Il donnera sa position sur l'amendement après la suspension de séance.

Le Président suspend la séance cinq minutes.

M. L. Antonioli signale que la proposition d'amendement du groupe PLR, et la première phrase de l'amendement du groupe Le Centre-Vert/libéraux, est légèrement modifiée : « Le Conseil administratif est tenu d'utiliser la parcelle 1135 de Carouge, située rue de la Tannerie, 4 bis, pour y construire *et/ou rénover* un bâtiment d'utilité publique (comme une crèche ou un autre équipement public) répondant aux besoins de la population. » Le groupe PLR propose de voter dans l'ordre le plus éloigné, en commençant par l'amendement du Centre-Vert/libéraux.

M. Kupferschmid annonce que le groupe des Vert.e.s propose un amendement supplémentaire, pour s'assurer que le droit de préemption puisse être exercé, le cas échéant : « Le Conseil administratif, *dans la mesure où le droit de préemption reste exercable*, est tenu d'utiliser la parcelle 1135 de Carouge, située rue de la Tannerie, 4 bis, pour y construire un bâtiment d'utilité publique (comme une crèche ou un autre équipement public) répondant aux besoins de la population. »

M. L. Antonioli souhaite savoir ce que le groupe des Verts entend par « dans la mesure où le droit de préemption reste exerçable ». Cela signifie-t-il que, si le droit de préemption n'est pas exercé, l'amendement n'est pas appliqué ?

M. Kupferschmid répond par la négative. Cela signifie que l'amendement du groupe PLR, respectivement du Centre-Vert'libéraux, ne devrait pas empêcher le droit de préemption. Si la formulation n'est pas suffisamment claire, M. Kupferschmid propose plutôt « dans la mesure où *cela n'empêche pas l'exercice* du droit de préemption »

Le Président donne lecture de la troisième option : « Le Conseil administratif, *dans la mesure où cela n'empêche pas l'exercice du droit de préemption*, est tenu d'utiliser la parcelle 1135 de Carouge [...] ».

M. Leitner confirme que le groupe Le Centre-Vert'libéraux modifie son amendement en y ajoutant « [...] pour y construire *et/ou rénover* [...] », comme le groupe PLR.

M. Voignier souhaite que le Conseil administratif rappelle à quelles conditions le droit de préemption peut être exercé et quelles sont les obligations qui en découlent. Par ailleurs, dans l'hypothèse où la Commune acquiert cette parcelle sans exercer son droit de préemption, l'amendement des Verts signifierait-il qu'elle peut construire n'importe quoi, ou rien du tout, sur ce terrain pour lequel elle aura dépensé CHF 2,9 millions ?

Mme Lammar rappelle que l'objectif premier de la délibération est d'acquérir la parcelle directement auprès des vendeurs, conformément à l'offre qui a été faite, sans faire usage du droit de préemption. Dans ce cas, la Commune ne serait pas liée par les conditions imposées par le droit de préemption. La délibération prévoit subsidiairement que la Ville de Carouge exerce son droit de préemption, si les vendeurs préfèrent une autre offre que celle de la Commune. En d'autres termes, la Commune ferait une offre à CHF 2,9 millions. Si les vendeurs acceptent cette offre, ils vendent la parcelle à la Commune. Mais s'ils décident de vendre à un autre acquéreur, le Conseil municipal donne au Conseil administratif l'autorisation d'exercer le droit de préemption.

M. Voignier indique que ces explications ne répondent pas à ses préoccupations. Il souhaite savoir ce que la Commune est obligée de construire si elle utilise son droit de préemption. Il lui semble en effet qu'il existe des obligations, dans ce cas. Il souhaiterait savoir si l'exercice du droit de préemption empêche la Commune de construire par exemple une crèche à cet endroit.

M. Prod'hom relève d'abord que cette parcelle est particulièrement intéressante pour la Commune. Il espère que celle-ci pourra l'acquérir directement auprès des propriétaires, sans avoir à faire usage du droit de préemption. Il explique ensuite que le droit de préemption est en principe utilisé pour créer du logement. Si la Commune exerçait ici son droit de préemption, elle se mettrait une épine dans le pied. M. Prod'hom précise en outre que, selon la LGZD, l'Etat peut obliger des propriétaires à réaliser un PLQ qui n'aurait pas commencé à être réalisé cinq ans après son adoption – cette disposition est une sorte d'épée de Damoclès qui n'a, sauf erreur, jamais été utilisée. Ensuite, M. Prod'hom imagine que le Conseil administratif a bien compris que le Conseil municipal voulait développer un projet de qualité sur cette parcelle, qu'il s'agisse d'un parc ou d'un équipement d'utilité publique. Il faut se laisser le temps pour développer un projet, et éviter de se mettre des contraintes. Personnellement, il ne votera aucun des amendements, pour ne pas entraver le futur développement de cette parcelle, lequel pourra se faire en toute intelligence, comme l'a souhaité le Président dans son discours, dans le dialogue et dans le respect des besoins de la population.

M. Morex revient sur la question que M. Voignier a posée. Si la Commune fait usage de son droit de préemption, pourra-t-elle se contenter de créer un parc sur cette parcelle ?

Mme Lammar répond par la négative : il faudra réaliser le PLQ, lequel prévoit un équipement public.

A la demande de M. Gerster, M. Kupferschmid indique que le groupe des Vert.e.s reprend également dans son amendement la précision « construire *et/ou rénover* » : « Le Conseil administratif, *dans la mesure où cela n'empêche pas l'exercice du droit de préemption*, est tenu d'utiliser la parcelle 1135 de Carouge, située rue de la Tannerie, 4 bis, pour y construire *et/ou rénover* un bâtiment d'utilité publique [...] »

M. Gerster considère que cet amendement mélange le droit de préemption avec la possibilité de construire ou rénover le bâtiment existant. Il n'a toujours pas compris si, avec une acquisition directement auprès des vendeurs, sans usage du droit de préemption, le Conseil administratif a l'intention de rénover le bâtiment ou non. S'il résume ce projet, la priorité est de faire un trou dans un mur pour donner accès au parc situé à l'arrière. Et comme des bâtiments se trouvent sur la parcelle, il faudra bien que la Commune s'en occupe, puisqu'elle en sera devenue propriétaire. M. Gerster considère que l'amendement du groupe des Verts complexifie l'affaire à l'extrême. Dès lors, il propose encore un autre amendement, qui consiste à ajouter « *avec ou sans exercice du droit de préemption* », afin de laisser ouvertes toutes les possibilités. Par ailleurs, sachant que la Commune n'est pas la seule sur le marché, que les vendeurs risquent de ne pas accepter son offre et qu'elle ne pourra peut-être pas faire usage de son droit de préemption, M. Gerster propose d'ajouter un décide par lequel le Conseil municipal autorise le Conseil administratif, dans l'hypothèse où la parcelle est vendue à un tiers, à entamer des discussions avec ce dernier afin de créer une servitude de passage, qui permettra de faire ce trou dans le mur et de valoriser le parc à l'arrière. Son deuxième amendement consiste donc à ajouter le décide suivant : « *En cas d'acquisition par un tiers de la parcelle, autorise le Conseil administratif à entreprendre les démarches idoines afin de créer un passage pour connecter la parcelle 3012 et la parcelle 2948.* »

Dans la mesure où la délibération mentionne déjà le droit de préemption, Mme Châtelain se demande pourquoi il serait nécessaire de le mentionner également dans l'amendement.

M. Kupferschmid répond qu'il s'agit de se prémunir du risque que le droit de préemption ne soit plus exerçable.

Une nouvelle suspension de séance étant demandée, le Président suspend la séance cinq minutes.

M. Baertschi remarque que, s'agissant de foncier et non pas d'aménagement du territoire, la délibération convient en l'état. Tout ce qui concerne d'éventuels droits de passage futurs ou de potentielles affectations se règle en principe au niveau d'un plan localisé de quartier. Afin de ne pas perturber cette acquisition, qui doit être juridiquement aussi fondée que possible, le groupe socialiste estime qu'aucun des amendements n'est justifié. Au contraire, ces amendements affaibliraient la portée d'une décision, en cas de contestation, notamment d'une procédure d'expropriation. Par conséquent, le groupe socialiste ne votera aucun des amendements.

Au vu des discussions, M. J.-M. Antonioli propose de renvoyer la délibération en commission Constructions et logements. Il s'aperçoit en effet qu'ils sont nombreux autour de la table à ne pas vraiment comprendre ce dont il s'agit précisément.

Mme Lammar attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le Conseil administratif est en négociation avec les vendeurs et que d'autres offres ont été faites. Le Conseil municipal est bien sûr le seul à pouvoir prendre cette décision, mais un renvoi en commission signifierait faire attendre les vendeurs pendant tout l'été. Ils risqueraient de perdre patience et de décider finalement de ne pas vendre la parcelle à la Commune.

M. J.-M. Antonioli peut le comprendre, mais il faut aussi comprendre que le Conseil municipal va voter CHF 2,9 millions sans vraiment savoir de quoi il est question exactement.

Mme Lammar rappelle qu'il a été expliqué en commission mais aussi en Conseil municipal qu'une occasion se présentait d'acquérir cette parcelle pour l'avenir de Carouge et que le projet précis, en matière d'équipement public ou d'affectation des bâtiments existants, dépendrait du développement futur de Carouge. Il faut aussi savoir que des locataires habitent dans les bâtiments actuels, ce qui signifie qu'il serait impossible de mettre en œuvre un projet du jour au lendemain. La parcelle se trouve à un endroit stratégique. Ce soir, le Conseil municipal est appelé à prendre une position de principe, en considérant, ou non, que l'acquisition de cette parcelle est intéressante pour le futur de Carouge, avec des potentialités de développement, qu'il s'agisse de l'ouverture entre le théâtre de Carouge, la salle des fêtes et la rue des Moraines, avec ce parc qui, aujourd'hui, ne peut pas être valorisé, ou d'équipements publics auxquels il faudra encore réfléchir. Mme Lammar mentionne en outre, comme indiqué en commission, qu'une partie de la parcelle se situe dans le périmètre du Vieux Carouge, ce qui implique des conditions particulières. Pour Mme Lammar, la situation est claire : c'est une position de principe qui est sollicitée. Définir maintenant un programme pour cette parcelle (une crèche, une annexe de la salle des fêtes, un projet pour les aînés, etc.) est prématuré, et ce n'est pas l'objectif de cette délibération.

M. Calame annonce que le groupe des Verts retire son amendement et votera la délibération sans aucun amendement. Par ailleurs, un renvoi en commission signifierait renoncer à la délibération, pour une question de délais. Le groupe de Verts invite le Conseil municipal à refuser tout amendement et à voter la délibération en l'état.

Au début de la discussion, M. Gerster pensait que les membres du Conseil municipal allaient enfin travailler tous ensemble pour Carouge, comme le Président l'appelait de ses vœux dans son discours. Force est de constater que les fronts se forment à nouveau. Dès lors, M. Gerster jouera au même jeu. Il ne votera pas la délibération sans savoir à quoi seront utilisés les deniers publics. Il trouverait un peu cher de dépenser CHF 2,9 millions pour faire un trou dans un mur et accéder à un parc. Si la Commune fait usage du droit de préemption, elle devra définir ce qu'elle fera de cette parcelle. M. Gerster est donc surpris que le Conseil administratif n'ait pas de réponse à donner au Conseil municipal ce soir. Il rappelle également qu'il y a fort longtemps, la Commune avait pensé pouvoir faire usage de son droit de préemption pour réaliser un EMS sur une parcelle au chemin de Pinchat. Il s'est avéré qu'un EMS n'est pas considéré comme d'utilité publique, et que le droit de préemption ne pouvait pas être exercé dans ces conditions. M. Gerster peut entendre que l'on refuse le renvoi en commission. En revanche, si l'on refuse l'amendement, si l'on refuse la discussion, M. Gerster ne votera pas CHF 2,9 millions pour un trou dans un mur.

Mme Lammar indique que des pistes ont été avancées en commission et renvoie M. Gerster au procès-verbal de ladite commission quant aux possibilités d'équipement public qui ont été abordées. Elle précise par ailleurs que deux droits de préemption peuvent s'appliquer, selon la LALAT ou la LGL, en fonction de l'existence d'un PLQ ou non. Les conditions d'exercice sont un peu différentes. Encore une fois, selon Mme Lammar, la question qui est posée au Conseil municipal par cette délibération est celle de savoir s'il

est stratégiquement intéressant d'acquérir cette parcelle, en fonction des possibilités actuelles et futures qu'elle offrirait à la Commune.

M. Leitner précise que le groupe Le Centre-Vert/libéraux n'est absolument pas opposée à l'acquisition de cette parcelle. Par ailleurs, il n'est pas favorable à prolonger les délais, pour des raisons évidentes de négociations. Cependant, la grand-mère de M. Leitner lui a toujours dit qu'une chose qui est simplement dite, et qui n'est pas écrite dans un contrat signé, se perd. Le Conseil administratif lui-même a dit qu'un projet d'utilité publique serait développé. C'est justement ce que demande l'amendement, qui est large – la Commune peut faire un peu de logement, elle peut faire une crèche, elle peut voir avec la FCLPA pour une structure pour les personnes âgées. Cet amendement vise simplement à s'assurer qu'autre chose qu'un simple parc – le trou dans le mur mentionné par M. Gerster – sera développé sur cette parcelle. Un parc a bien sûr une utilité publique, mais dépenser CHF 2,9 millions pour un parc à cet endroit, c'est un peu cher.

Mme Uldry ne comprend peut-être pas tous les détails de la discussion, mais elle entend les uns et les autres. Elle pense qu'en effet, cette parcelle est intéressante pour la Commune. Dès lors, le Conseil municipal pourrait peut-être accepter d'acquérir la parcelle et demander au Conseil administratif – et au prochain Conseil administratif si cela devait se faire l'année prochaine – de s'engager à ne rien entreprendre sur cette parcelle sans présenter au préalable un projet, qui sera alors discuté et voté par le Conseil municipal. En d'autres termes, le Conseil municipal décide à ce stade uniquement d'acheter la parcelle et demande au Conseil administratif de s'engager à ne rien y faire tant que le Conseil municipal n'aura pas validé ce qui s'y fera.

Mme Lammar remarque qu'un projet de développement de la parcelle impliquera de dépenser un certain montant, ne serait-ce que pour ouvrir la parcelle. Dès lors, une délibération sera présentée au Conseil municipal, dans tous les cas.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède aux votes, en commençant par l'amendement le plus éloigné, déposé par M. Gerster et qui consiste à ajouter le décide suivant : « *En cas d'acquisition par un tiers de la parcelle, autorise le Conseil administratif à entreprendre les démarches idoines afin de connecter la parcelle 3012 et la parcelle 2948.* »

L'amendement est refusé par 16 non, 12 oui et 1 abstention.

Le Président soumet ensuite au vote l'amendement proposé par le groupe Le Centre-Vert/libéraux : « *Le Conseil administratif est tenu d'utiliser la parcelle 1135 de Carouge, située rue de la Tannerie, 4 bis, pour y construire et/ou rénover un bâtiment d'utilité publique (comme une crèche ou un autre équipement public) répondant aux besoins de la population. De plus, il doit s'approcher de la FIVC (Fondation immobilière de la Ville de Carouge), pour développer des logements, et s'approcher de la FCLPA (Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées), afin de proposer leurs services dans ce périmètre.* »

L'amendement est refusé par 17 non, 11 oui et 1 abstention.

Puis le Président soumet au vote l'amendement du groupe PLR : « *Le Conseil administratif est tenu d'utiliser la parcelle 1135 de Carouge, située rue de la Tannerie, 4 bis, pour y construire et/ou rénover un bâtiment d'utilité publique (comme une crèche ou un autre équipement public) répondant aux besoins de la population.* »

L'amendement est refusé par 16 non, 12 oui et 1 abstention.

Enfin, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 17 oui, 7 non et 5 abstentions.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 158-2024 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE ET DE REALISATION DE CHF 1'599'920.- TTC (DONT CHF 76'190.- D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA MISE EN CONFORMITE DES QUAIS DE BUS TPG AUX EXIGENCES TECHNIQUES SUR LES AMENAGEMENTS POUR L'ACCES AUX PERSONNES HANDICAPEES

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2024 et renvoyé en commission Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 6 juin 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. L. Antonioli s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. L. Antonioli répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 1 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Lauret souligne qu'il est urgent de mettre aux normes PMR le plus grand nombre d'arrêts TPG possible dans la commune, laquelle est en retard, comme de nombreuses autres communes, sur le calendrier imposé par le Conseil fédéral. Le groupe socialiste soutiendra évidemment cette délibération.

Mme Kolla Barnes indique que, sans surprise, le groupe des Verts appuie ce crédit d'étude et de réalisation d'aménagements pour l'accès aux personnes handicapées. Ces mesures favorisent l'usage des transports publics, ce que le parti des Verts soutient depuis fort longtemps.

Mme Turgut Bandelier est la seule à avoir refusé cette délibération en commission, et la seule de son groupe à s'y opposer. Comme elle l'a déjà évoqué en commission, de manière un peu virulente, cette délibération est incomplète. L'on vient de terminer le mois qui, avec Avenir Inclusif, a célébré les droits des personnes handicapées dans toute la Suisse (le canton de Genève a eu le privilège de clôturer les célébrations). Dans ce contexte, Mme Turgut Bandelier a été profondément surprise du contenu de la mise à niveau proposé par la délibération. Cette mise à niveau est évidemment nécessaire, comme l'ont relevé ses préopinants. Il s'agit d'une obligation légale. Mais elle tient compte seulement d'un certain type de handicap. En effet, dans l'aménagement de ces abribus, la Commune n'a pas pris en considération les personnes qui ont des handicaps invisibles. Cette mise en conformité serait un bon projet pour le début du XXI^e siècle. Mais il manque de très nombreux éléments qui auraient permis de prendre en compte les personnes qui ont des handicaps invisibles (au niveau des poteaux horaires, de la création de *safe places*, etc.). Lors du tour de pré-consultation, Mme Turgut Bandelier avait expressément recommandé de prendre en compte les handicaps invisibles. Elle a donc été choquée de constater en commission que le projet n'abordait pas ces aspects. Elle est abasourdie par le retard de la Commune, alors que Carouge, dans de nombreux autres domaines liés au

handicap, a toujours été en avance – et même de plusieurs dizaines années en matière d'insertion des personnes handicapées. Ici, il s'agit d'une simple mise à niveau. Mme Turgut Bandelier explique brièvement ce qu'est le handicap invisible, parce qu'il y a une réelle mécompréhension. Les handicaps visibles sont les handicaps moteurs et les handicaps visuels. Les handicaps invisibles concernent une grande partie de la population. Ils se rapportent à l'auditif, le psychique, le mental et des maladies invalidantes. Pour certaines personnes qui ont un handicap invisible, prendre les transports publics est véritablement une gageure. Les aménagements ne sont pas pensés pour elles. Par conséquent, elles n'apparaissent pas dans l'espace public, ou prennent d'autres moyens de transports. Mme Turgut Bandelier prend l'exemple des enfants que l'on voit le matin partir dans de petits bus de transporteurs privés. Souvent, ils ne peuvent pas prendre les transports publics parce qu'il y a trop d'obstacles. En conclusion, la délibération est évidemment nécessaire mais elle n'est de loin pas suffisante. Carouge, au lieu d'être innovante et avoir un temps d'avance, se met simplement en conformité. Dorénavant, Mme Turgut Bandelier prendra systématiquement la position de refuser tous les projets de construction qui ne tiendront pas compte également du handicap invisible. L'on est en 2024 et elle souhaiterait pouvoir le sentir dans les investissements – voire même que la Commune prenne un peu d'avance, comme elle sait le faire dans de nombreux domaines liés au handicap.

M. Voignier relève que, les membres du Conseil municipal connaissent son attachement à l'autonomie des personnes à mobilité réduite, pour être souvent intervenu à ce sujet. Le groupe PLR votera la délibération et se réjouit des modifications prévues, qui permettront de favoriser cette autonomie. M. Voignier se réjouit également d'entendre que des groupes se battent depuis fort longtemps pour les personnes à mobilité réduite – il rappelle toutefois que le groupe PLR a dû revenir sur de nombreux dossiers, qui n'étaient malheureusement pas défendus par beaucoup d'autres groupes. L'autonomie des personnes avec un handicap visible ou invisible est aujourd'hui un réel problème. Il invite le Conseil administratif et le président de la commission Sociale à organiser un événement où les conseillers municipaux seraient mis en situation de handicap. Tous les membres du Conseil municipal reconnaissent qu'il faut réaliser ces aménagements et que la Commune est en retard dans ce domaine, mais M. Voignier pense qu'ils ne se rendent pas réellement compte de ce qu'est le handicap et de ce qu'est l'autonomie. Cette autonomie, les élus l'ont tous les jours, alors que des personnes se battent pour l'avoir. M. Voignier invite donc le Conseil administratif et le président de la commission Sociale ou le président du Conseil municipal à agender une telle expérience pour la rentrée. Il termine son intervention en précisant qu'il votera évidemment la délibération, même s'il reste du travail à faire sur certains dossiers.

Mme Molinari souhaite rassurer Mme Turgut Bandelier – elle l'a déjà fait en commission, mais elle voulait le redire ici. La question des handicaps invisibles lui tient à cœur. Il y a certainement une mécompréhension de cette thématique et un partage des connaissances est nécessaire pour que chacun en prenne conscience. Mme Turgut Bandelier lui a d'ailleurs fait part, hors séance, d'expériences réussies pour améliorer les arrêts de bus à Lancy. Mme Molinari est entièrement prête à étudier des améliorations, mais la présente délibération porte sur une première étape, soit la mise en conformité des abribus par rapport aux règles fédérales. Elle entend que ces normes ne sont pas tout à fait en lien avec des avancées dans la compréhension des handicaps invisibles. Elle fera son possible pour trouver des réponses aux préoccupations de Mme Turgut Bandelier. Cependant, dans un premier temps, il est important de mettre les aménagements en conformité avec les normes qui sont actuellement imposées. Concernant ensuite la demande de M. Voignier d'organiser une mise en situation de handicap pour le Conseil municipal, elle verra ce qu'il est possible de faire, en se coordonnant probablement avec M. Fraomene, la thématique étant à cheval entre les aspects d'urbanisme et les aspects de socialité.

Mme Châtelain indique que le groupe Le Centre-Vert'libéraux soutiendra cette délibération. Elle souhaite par ailleurs rebondir sur les propos de Mme Turgut Bandelier, à propos d'un handicap invisible en particulier. Il conviendrait de faire l'effort d'installer davantage de panneaux horaires électriques. En effet, tous les arrêts ne sont pas équipés de ces panneaux d'affichage.

M. Meyer adresse une question à Mme Turgut Bandelier. Les handicaps invisibles sont effectivement nombreux dans la société. Comme elle l'a mentionné, ils sont de plusieurs types différents. Dans ce sens, il est difficile de percevoir quelles mesures pratiques pourraient être prises pour les arrêts des transports publics. Mme Turgut Bandelier connaît-elle des villes qui ont pris de telles mesures ? Quelles seraient les mesures que la ville de Carouge pourrait prendre ?

Mme Turgut Bandelier n'a que quelques connaissances dans ce domaine. Elle cite Lancy, qui a mené une concertation en 2016, dans le cadre de la mise en conformité de ses abribus. La ville de Lancy a sollicité des associations qui travaillent avec le handicap. Pour rappel, Carouge abrite la FéGAPH (faîtière d'associations de personnes en situation de handicap), Foyer-Handicap, ou encore des associations comme Actifs qui travaillent pour la réinsertion. Il existe un vivier d'associations qui peuvent donner à la Ville des éléments concrets, parce qu'elles travaillent avec des coachs ou des éducateurs et qu'elles utilisent l'espace public et les transports publics de manière quotidienne. Elles ont cette expertise, que Mme Turgut Bandelier, qui est simple conseillère municipale, ne pourrait donner que de manière lacunaire. Par ailleurs, Mme Turgut Bandelier appuie la recommandation de M. Voignier. Mais surtout, elle recommande de solliciter parallèlement ces associations qui travaillent au quotidien sur ces questions. Elle remercie en outre Mme Molinari, avec laquelle elle a eu des échanges constructifs. Le refus de Mme Turgut Bandelier ce soir est un refus lui aussi constructif. Elle se réjouit de voir comment le service de M. Fraomene et celui de Mme Molinari travailleront dans la transversalité sur ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 1 non et 0 abstention.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 166-2024 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 518'620.--- (DONT 24'700 D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A L'ACHAT D'ARBRES ET ARBUSTES EN LIEN AVEC LES PROJETS D'ESPACE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2024 et renvoyé en commission Développement durable.

Celle-ci s'est réunie le 6 juin 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Bertholon si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Bertholon répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 9 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Leitner relève qu'une erreur s'est glissée dans la délibération, laquelle mentionne que 15% des arbres seront remplacés chaque année, ce qui signifierait que, dans huit ans, la Commune aurait renouvelé l'ensemble du parc de ses arbres. En commission, il a été indiqué qu'il s'agissait de 15 arbres par an, et non pas 15%, ni 1,5% comme indiqué dans un autre document puisque, avec 1'800 arbres sur la Commune, ce serait aussi impossible.

Mme Molinari explique que ce point a été vérifié après la commission. Elle peut confirmer qu'il s'agit d'une erreur de plume, puisque ce sont 1,5% des arbres qui seront remplacés chaque année.

Mme Bertholon relève qu'en commission, il a effectivement été indiqué qu'il s'agissait de 15 arbres. Entretemps, Mme Molinari a vérifié, et il s'agira donc de 1,5% des arbres, ce qui correspond à un nombre relativement important. Mme Bertholon n'a toutefois pas de remarque particulière sur ce chiffre, sous réserve que l'entretien et le remplacement soient faits dans la mesure qu'ils doivent l'être. Elle signale ensuite que le groupe des Vert.e.s soutient cette délibération. Dans le cadre de la transformation importante qui attend le territoire de la ville de Carouge, avec de nombreux projets urbains et notamment le PAV, elle salue l'attention portée par la Commune à la qualité du cadre de vie. Le groupe des Vert.e.s est convaincu depuis longtemps qu'il faut mener des efforts de végétalisation partout où cela est possible, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur, ce qui induit un besoin important en arbres pour les espaces publics dans les prochaines années. Il est judicieux que la Ville anticipe ces besoins grâce à de tels contrats de culture, qui permettront de mettre toutes les chances de son côté pour que des arbres élevés ici et non pas importés de loin soient plantés sur les espaces publics. Cette démarche minimisera les pertes d'arbres qui ne s'adapteraient pas bien, ainsi que l'empreinte carbone des arbres qui seraient achetés plus loin. Le groupe des Vert.e.s a apprécié la présentation complète qui a été faite en commission des nombreux paramètres étudiés par la Commune, notamment la réflexion sur les espèces ainsi que la prévention des risques. Apparemment, Carouge serait la première ou une des premières communes à Genève à mettre en place ce type de contrat, ce qui certes pourra mener à certains ajustements. Mais au vu de la situation du marché, du territoire genevois et des besoins actuels et futurs de la Commune, le groupe des Vert.e.s est convaincu qu'il s'agit d'une opportunité à saisir et soutiendra cette délibération.

M. Etienne signale que le parti socialiste votera favorablement la délibération. Si le Conseil municipal délibère souvent de projets de construction, il ne lui arrive pas souvent de parler d'arbres. M. Etienne se réjouit que, pour une fois, il soit question d'arbres. Il remercie toutes celles et ceux qui ont voté le renvoi en commission, lequel a permis d'obtenir des précisions. Il remercie également le Conseil administratif et l'administration pour les réponses qui ont été apportées notamment à ses recommandations. Le contrat de culture est un principe connu depuis un certain temps – c'est dans des cas comme celui-là qu'il constate qu'il prend de l'âge, parce qu'il a parfois l'impression que l'on réinvente des choses qui sont connues. Toutefois, il relève, comme Mme Bertholon, que la ville de Carouge est précurseuse en la matière, même si un projet identique est en cours à Plan-les-Ouates. Puisqu'il s'agit d'une démarche novatrice, des précisions étaient nécessaires. La commission a ainsi appris que la Commune paierait 50% du prix de l'arbre à l'achat, puis 25% la deuxième année et le solde la troisième année, ce qui réduit le risque de pertes d'arbres. Il a aussi été précisé qu'il y avait un temps d'acclimatation de cinq ans et deux ans pour les plantations dans les projets urbains, ce qui pose la question de la mise en culture de ces plantes. Pour avoir des plantes de la taille nécessaire pour les projets urbains (catégories 10-12 ou 12-14), il faut prendre le temps de les faire grandir jusqu'à ce qu'ils aient une tige et une couronne conséquentes. Cela peut signifier dix ou quatorze

ans en pépinière. M. Etienne relève à ce propos que le territoire genevois est petit, alors qu'en Allemagne ou en Italie, les pépinières s'étendent sur de vastes espaces. Il se réjouit que la demande des communes pousse les pépinières genevoises et de Suisse romande à trouver des terrains pour produire des arbres afin de fournir les communes. Il émet ensuite une petite réserve, en tant que professionnel. Il regrette qu'il faille fixer à l'avance un certain nombre d'arbres et choisir les essences. Même si la Commune connaît les lieux où seront plantés les arbres, elle ne connaît pas encore les projets qui seront développés. Par conséquent, quand un projet se développera, il dépendra des arbres, ce qui limitera sa créativité.

M. Voignier indique que le PLR votera la délibération, tout en attirant l'attention sur le bel effort d'investissement que la Commune consent pour avoir des arbres. Il note également qu'il ne faut pas s'attendre à en avoir dès aujourd'hui, puisque les premiers sont prévus pour 2028 ou 2029. Il en profite pour souligner le besoin de communication vis-à-vis de la population. Aujourd'hui, quand la Commune coupe des arbres, la population se demande souvent quand ils seront remplacés. Si le Conseil municipal investit pour avoir des arbres dans le futur, il est nécessaire aussi de communiquer sur les raisons pour lesquelles la Commune attend avant de replanter un arbre (dessouchage, etc.) quand un arbre est abattu. Le geste que fait aujourd'hui le Conseil municipal pour acquérir de futurs arbres devra donc être accompagné d'une communication pour expliquer comment et dans quel délai sont remplacés les arbres qu'il faut malheureusement abattre pour des raisons de maladie, comme ceux du mail des Promenades. En conclusion, le groupe PLR se félicite de cette délibération, même si le montant est conséquent, et insiste sur la nécessité de communiquer pour la suite.

Mme Molinari abonde dans ce sens. Elle note cependant que, quand des arbres sont malades, la Commune l'annonce systématiquement et laisse même sur place des morceaux de l'arbre pour que la population se rende compte de ce que signifie l'attaque d'un champignon lignivore. Bien sûr, quand il s'agit de certains champignons comme le chancre doré, il faut tout enlever pour ne pas laisser traîner de spores. Par ailleurs, Mme Molinari a d'ores et déjà demandé à ses services de préciser sur les panneaux de communication que les arbres seront plantés à l'automne ou en hiver, plutôt que d'indiquer « à la saison propice », puisque les Carougeois et Carougeoises ne savent pas nécessairement que les chances de reprise de l'arbre sont les plus élevées à sa saison de repos, c'est-à-dire en automne, voire en hiver.

M. Leitner signale que le groupe Le Centre-Vert/libéraux est favorable à cette démarche, qui assure non seulement la qualité des arbres et un meilleur choix, mais permet une économie d'environ 30% au prix d'achat.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 167-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE CHF 8'905'343.24 POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES 2024

Mme Molinari introduit le sujet, que le Conseil municipal connaît bien puisque des délibérations identiques avaient été présentées en 2023 et en 2022. La présente délibération vise à permettre au Conseil administratif de procéder à des amortissements complémentaires lors de la clôture des comptes 2024. Ceux-ci seront effectués en cas de résultat positif pour l'année 2024, et ce à hauteur du montant inscrit dans la délibération. Si le résultat 2024 devait être moindre, voire négatif, le montant concerné serait revu à la

baisse, respectivement les délibérations votées ne seraient pas appliquées. Ces amortissements concernent uniquement les délibérations qui ont déjà été votées, dont la liste figure dans la délibération.

Pour rappel, légalement, la délibération, qui permet d'effectuer des amortissements complémentaires sur l'exercice concerné, doit être votée avant le 31 décembre. C'est la raison pour laquelle elle est soumise ce soir au Conseil municipal, avant le résultat de l'exercice qui sera connu aux alentours du mois de mars de l'année prochaine. Mme Molinari rappelle qu'en général, une première demande d'amortissements complémentaires est présentée en juin, et une deuxième en décembre.

Pour rappel également, les amortissements complémentaires ont pour but d'alléger l'impact des amortissements sur le budget de fonctionnement, ce qui sera précieux en particulier ces prochaines années qui pourraient être des années très instables, comme indiqué lors de la présentation des comptes 2020 à 2023.

A noter que cette délibération n'affecte ni le résultat, ni la dette, ni la trésorerie. Il s'agit uniquement d'une affectation comptable du résultat, soit une opération purement technique. Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Barbuzzi relève que le Conseil administratif soumet au Conseil municipal cette délibération au mois de juin, alors que les chiffres seront réévalués en décembre et qu'ils ne correspondront probablement plus à ce qui est présenté aujourd'hui. Il souhaite donc savoir si une raison particulière explique que la délibération est votée au mois de juin.

Mme Molinari répond qu'une seule délibération pourrait en effet être présentée au mois de décembre, ou au mois de juin quand les services sont un peu moins chargés que durant la période de clôture des comptes. Présenter une première délibération au mois de juin permet d'avoir une certaine visibilité et d'anticiper. A noter que si les prévisions qui sont reçues au mois d'octobre, voire novembre montrent que la situation des comptes n'est pas bonne, le Conseil administratif ne viendra pas vers le Conseil municipal avec une nouvelle délibération.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 168-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU REMANIEMENT PARCELLAIRE DU PERIMETRE DU LEOPARD – COMPLEMENT – CESSION DE LA PARCELLE 3391 DE CAROUGE

Mme Molinari introduit le sujet. La présente délibération fait suite à la préparation de la transcription au registre foncier des actes permettant de finaliser les remaniements parcellaires liés à la finalisation de la cité Léopard avant l'arrivée des premiers habitants prévue en septembre. L'acte notarié déjà signé par tous les partis prévoit parmi tous les remaniements la cession de la parcelle 3391 à la Commune. Il a été constaté que la délibération 03-2020 qui visait à mettre en œuvre ces remaniements parcellaires a omis de mentionner parmi les numéros des parcelles listées, celui de cette parcelle. Cette omission est corrigée par cette délibération qui vise à compléter la décision relative à la

mise en œuvre de ce remaniement parcellaire. Le vote de cette délibération permettra de finaliser l'ensemble des cessions avant que les lots PPE ne soient attribués dès septembre, ce qui impliquerait de modifier l'ensemble des actes en intégrant tous les nouveaux propriétaires. Dès lors, Mme Molinari invite le Conseil municipal à accueillir favorablement cette délibération et à la voter sur le siège.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 169-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 68'000.— TTC, POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION EXTRAORDINAIRE 2024 AU CARTEL DE LA VILLE DE CAROUGE POUR LA VOGUE

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération vise à permettre au Conseil administratif de procéder à un versement extraordinaire au Cartel afin de combler la perte enregistrée lors de l'exercice 2023 et assurer le maintien de la Vogue pour l'édition 2024.

La trésorerie du Cartel s'est vue fortement impactée lors des deux dernières manifestations. En effet, les charges ont augmenté de manière significative de CHF 68'000.- et les revenus ont quant à eux diminué de CHF 18'000.-. La conjonction de ces deux facteurs se traduit finalement pour l'exercice 2023, par une perte et un manque de trésorerie pour un total de CHF 28'000.-, nécessaire afin d'honorer les dernières factures encore ouvertes pour cette même année. Pour l'année 2024, le budget prévoit une subvention de CHF 60'000.- (inchangée depuis de nombreuses années) et ce montant est insuffisant afin de garantir la tenue de la Vogue 2024.

Le Conseil administratif, après de nombreuses analyses de la situation et les divers échanges avec le Cartel, a conclu que pour maintenir cette fête destinée aux Carougeoises et Carougeois, qui fait rayonner la ville de Carouge bien au-delà de ses frontières, qu'il était désormais très difficile de faire avec la même enveloppe d'avant l'évolution des prix dans les diverses branches touchant à l'organisation d'événements. Du côté des revenus, il est également difficile de trouver des sponsors ou des annonceurs. C'est une réalité à laquelle sont confrontées de nombreuses associations, et le Cartel ne fait pas exception. Pour que la fête soit belle mais surtout possible, il est nécessaire que le Conseil municipal accorde une subvention extraordinaire de CHF 40'000.- au Cartel.

Au total, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'accorder au Cartel un montant de CHF 28'000.- afin de solder les créances 2023 et un montant de CHF 40'000.- afin de maintenir la Vogue 2024, soit une subvention extraordinaire de CHF 68'000.- pour l'exercice 2024. Par conséquent, la ville de Carouge verserait au Cartel un total de CHF 128'000.- pour l'année 2024.

Pour les années futures, les propositions seront faites lors du budget 2025 avec la mise en place d'une convention de subventionnement pour la période 2025-2029. Mme Lammar précise encore que, si le Conseil municipal prend en considération cette délibération, il serait nécessaire de la voter sur le siège afin que le Conseil administratif puisse procéder au versement et que la Vogue puisse se tenir. En effet, s'il faut attendre le Conseil municipal de septembre, les délais seraient dépassés sachant que la Vogue se déroule en principe fin août ou début septembre.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Lauret souligne que la Vogue est une grande manifestation populaire ancrée dans les traditions de Carouge. Pour information, la première Vogue date de 1780. A l'origine, il s'agissait d'une fête religieuse. Puis elle devient une célébration populaire laïque. Dès 1939, un cartel de sociétés carougeoises s'occupe d'orchestrer l'événement – cela fait déjà 85 ans. Avec un tissu associatif important, elle permet la détente et la joie des petits et grands, indispensables dans le contexte actuel. M. Lauret rappelle par ailleurs qu'une partie de la subvention extraordinaire est destinée à éponger la dette de 2023 et restera unique. Une convention suivra pour pérenniser le budget du Cartel. Le parti socialiste soutiendra cette délibération et M. Lauret invite le Conseil municipal à en faire autant.

M. Gerster votera cette délibération des deux mains – s'il en avait trois, il la voterait des trois mains. La Vogue est la fête de son enfance, c'est la fête de Carouge, une fête qui a un retentissement sur l'entier du canton, voire au-delà. La rumeur courait que la Vogue ne se déroulerait que sur un jour, ce qui attristait beaucoup de monde. M. Gerster se constate que ce ne sera pas le cas. S'il ne voulait pas voter plus tôt CHF 2,9 millions pour creuser un trou dans un mur, il votera plus que volontiers le montant demandé pour boucher le trou dans les finances de la Vogue et faire en sorte que la fête continue. Il tient à remercier le comité du Cartel, qui vient certes demander de l'argent à la Commune, mais dont l'implication pour organiser la Vogue est immense. Mme Lammar a parlé des coûts qui augmentent, mais il faut aussi mentionner les lois qui se complexifient toujours davantage. L'époque où l'on pouvait tenir un stand sans prévoir des extincteurs, ne pas être équipé de gants pour servir, etc., est révolue. Certaines sociétés qui participaient à la Vogue depuis des années abandonnent en raison de cette complexification, ce qui induit une baisse des revenus pour le Cartel. Quoi qu'il en soit, bravo au Cartel, bravo au Conseil administratif et vive Carouge !

M. Prod'hom abonde dans le sens de ses préopinants. La Vogue est extrêmement importante pour Carouge. Il a entendu que le Cartel avait eu une excellente discussion avec le Conseil administratif sur les différentes attentes. Il se réjouit par ailleurs qu'un contrat de subventionnement puisse être établi, qui permettra de fixer un cadre aux prestations qui sont effectivement de plus en plus complexes. Enfin, il constate que la subvention n'a pas été ajustée depuis un certain nombre d'années. Il souhaiterait qu'en fonction des besoins, le budget 2025 prévoie déjà une augmentation de la subvention.

Mme Lammar confirme que des propositions seront faites au budget 2025.

M. Jacot faisant partie du comité du Cartel, il s'abstiendra pour le vote.

M. Barbuzzi remercie le Conseil administratif d'être à l'écoute du Cartel. Il évoque une problématique de temporalité, puisque, comme la Vogue a lieu à la fin août ou au début septembre, il est impossible pour le Cartel de fournir les chiffres en vue du budget de l'année suivante, sachant qu'il faut du temps pour collecter toute la comptabilité de la manifestation. Avec ce décalage, il n'est pas surprenant de se retrouver avec des déficits sur les années précédentes. Conditionner le versement de la subvention à la signature d'une convention est une bonne solution. Cependant, il semble ambitieux d'établir cette convention pour 2025, sachant que le budget 2025 sera bientôt discuté. M. Barbuzzi espère que le Conseil administratif et le Cartel pourront le faire durant l'été. Par ailleurs, il souligne que la Vogue est organisée par des sociétés carougeoises qui, pour certaines,

s'investissent depuis bien longtemps. Et surtout, ce sont tous des bénévoles. Toutes ces personnes dans ces sociétés et au Cartel investissent du temps pour la collectivité. La population aurait de la peine à comprendre que cette manifestation s'arrête uniquement pour un petit problème de budget. La Commune a probablement les reins assez solides pour assumer quelques crédits complémentaires. Enfin, M. Barbuzzi signale une coquille dans le deuxième décide, qui mentionne les années « 20025 à 20029 ». Il imagine qu'il s'agit plutôt de « 2025 à 2029 ».

M. Baertschi insiste sur la problématique du bénévolat. Pour en avoir discuté avec l'ancien président, Daniel Mouchet, mais aussi avec Jean-Marc Hochstrasser, ces personnes consacrent un temps considérable à la Vogue, et doivent assumer de grandes responsabilités – l'on peut s'imaginer ce qu'il se passerait en cas de problème. C'est grâce au soutien non seulement financier de la Commune mais aussi des services communaux, qui sont très présents, que cette fête peut encore avoir lieu. Le bénévolat est un problème plus vaste dans la commune. Ainsi, dans ses communications, le Conseil administratif a parlé en début de séance de la limite du bénévolat pour les crèches. Le Conseil municipal aura aussi l'occasion d'en discuter pour les clubs sportifs.

Mme De Conti étant impliquée dans la Vogue, elle s'abstiendra lors du vote.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 170-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIF A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 235'750.—TTC (DONT CHF 10'250.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LA REALISATION D'UNE MAQUETTE PHYSIQUE AU 1:1000 DE LA VILLE DE CAROUGE AINSI QUE LES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES INDUITES

Mme Molinari introduit le sujet. La présente délibération d'un montant de 235'750.- TTC répond à un besoin avéré depuis de nombreuses années et qui a fait l'objet de plusieurs demandes – du Conseil administratif, en commission ou encore au sein de l'administration. Il s'agit bien entendu du besoin d'une maquette pour la Ville de Carouge. Mme Molinari présentera en détail cette motion dans le souhait, pour les raisons qu'elle évoquait et comme proposé par le bureau, que le vote puisse être sur le siège.

Ce besoin s'ancre dans plusieurs éléments de contexte. D'une part, le besoin d'une maquette est exacerbé par la réalité carougeoise que l'on connaît toutes et tous : la réalité d'une ville-centre, très attractive, en forte mutation territoriale avec de nombreux projets en cours de planification ou de construction tels que les quartiers du PAV (Praille Acacias Vernets) ou encore de Carouge Est. Dans ce cadre, la maquette représente un excellent outil de travail pour les services, pour le Conseil administratif et au sein des commissions. C'est un outil important dès aujourd'hui mais aussi sur le long terme car la maquette sera très utile lors de discussions sur les futures évolutions du territoire, dans la préparation des PLQ, et ce dans un cadre en mutation rapide. Elle sera utile également pour mieux visualiser le contexte, par exemple lors des séances de commissions, lors de processus de consultation publique ou encore pendant le développement de projets par les différents acteurs du territoire.

D'autre part, si un vote positif avait lieu ce soir, la maquette accompagnerait les consultations et séances publiques en relation avec la révision en cours du PDcom en septembre 2024. Pour cette consultation, la maquette donnerait la possibilité de spatialiser et contextualiser les enjeux. Elle apporterait un élément intéressant aux échanges et constituerait, de par sa nouveauté et originalité, et comme constaté ailleurs dans les villes qui utilisent cet outil, un objet pouvant attirer de nombreux habitants et

habitantes. Les communes limitrophes de Lancy et Genève, ainsi qu'une grande partie des villes suisses en rapide mutation ont leur propre maquette qu'elles mobilisent régulièrement. Mme Molinari relève que les membres du Conseil municipal qui ont visité l'exposition qui a été organisée par la Ville de Genève dernièrement auront pu constater l'engouement que ce type d'objet peut susciter.

Quant au type de maquette proposé, il s'agit d'une maquette au 1:1000^{ème} en impression 3D, utilisant un matériau biosourcé novateur à base de sciure de bois suisse. La maquette prévoirait des insères pour les périmètres de projets urbains afin de pouvoir montrer plusieurs variantes de développement. Plusieurs raisons sont à l'origine de la proposition d'échelle au 1 :1000^{ème} (plutôt que 1 :500^{ème} qui avait été évoquée en commission) et de matériaux :

- Fonctionnalité de la maquette : La Commune faisant environ 2x2,5 km, une maquette au 1:1000^{ème} ferait 2x2,5 m, permettant une utilisation agile dans de nombreux espaces carougeois, un transport facilité et une mise à jour simplifiée. En contraste, une maquette au 1:500^{ème} aurait une taille de 4 m sur 5 m, ce qui réduirait sa fonctionnalité et limiterait les possibilités d'exposition. De plus, une maquette à l'échelle 1:500 est beaucoup plus détaillée et nécessite donc beaucoup plus de mises à jour.
- Usage de la maquette : Une maquette 1:1000 permet de se retrouver instantanément sur le territoire communal et représente un outil de travail plus performant pour les sujets d'urbanisme, d'aménagement d'espace public, de planification d'équipements publics ou encore de mobilité. Pour les sujets architecturaux qui demanderaient une précision à l'échelle d'un bâtiment, il sera possible d'utiliser le modèle 3D qui pourrait être produit pour imprimer les périmètres concernés au 1:500^{ème}. A noter que c'est une maquette telle que proposée ce soir, qui a été choisie par le canton pour la maquette du PAV, ainsi que par la Ville de Lancy par exemple.
- Enfin, les raisons financières qui, le Conseil municipal en conviendra, sont rédhibitoires. En effet, sur la base des informations récoltées, il s'avère que le coût d'une maquette telle que celle de la Ville de Genève serait très élevé, soit de l'ordre de CHF 1,7 million, chaque maison faisant l'objet à cette échelle d'une modélisation individuelle et le travail étant fait de manière artisanale par des maquettistes. De plus les coûts de mise à jour seraient beaucoup plus importants, sans compter le coût de production chaque une année.

Pour résumer, une maquette 1:1000 en impression 3D permettrait d'obtenir dans les prochains mois un outil de travail et de représentation adapté aux besoins de la Ville de Carouge, simple à transporter et permettant de nombreux usages (par exemple lors de décision du Conseil administratif, de travail en commission, de présentation à la population, de planification dans les services). Le matériau à base de sciure de bois permet un rendu plus chaleureux que le plastique tout en étant biosourcé et produit en Suisse. Mme Molinari précise en outre que cette maquette pourrait être empruntée pour des projets spécifiques d'acteurs sur le territoire.

Au niveau du détail des coûts de la présente délibération, qui sont estimés sur la base de retours d'informations de plusieurs maquettistes et de contacts avec la Ville de Genève et la Ville de Lancy, ils se composent d'un premier mandat incluant :

- La production et l'affinage du modèle 3D de la ville de Carouge. Une partie de ce modeling est basé sur les données SITG, néanmoins pour les nouveaux quartiers, un travail de modélisation conséquent est inclus car les projets ne sont pas encore pour la plupart modélisés en 3D, ce qui justifie un chiffrage de CHF 45'000.-. Ces données pourraient donc être utilisées également pour des maquettes virtuelles
- La seconde partie inclut la production de la maquette en tant que telle : impression 3D, provision pour imprimer à la fois l'existant et le projet prévu dans le cas des périmètres de projets urbains. La délibération prévoit aussi des ressources pour valoriser la maquette de manière adéquate, ainsi qu'assurer des mises à jour et la sécurité.

- Une réserve de CHF 40'000.- permettant de remettre à jour la maquette pendant les cinq prochaines années environ (les coûts dépendent bien sûr du rythme d'évolution des projets, mais ceux-ci sont évalués à CHF 10'000.- par année environ).
- Finalement une enveloppe de CHF 65'000.- est prévue pour plusieurs mandats extérieurs permettant l'implantation manuelle de la végétation, la manutention et le stockage efficient de la maquette (caisses de transport) ainsi que sa mise en valeur et sa protection lors de présentations publiques (table, couvercle, production graphique).

Mme Molinari espère que ces explications détaillées répondent à toute question et prie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

M. Ducellier indique que le groupe PLR propose le renvoi en commission. Comme M. Etienne, qui a apprécié le renvoi en commission pour parler des plantations d'arbres, le PLR souhaiterait avoir cette même chance pour parler de cet objet. Il est convaincu de l'utilité de la maquette, mais des précisions seraient utiles sur les usages, les échelles, etc., sachant que le jargon utilisé dans les documents qui ont été fournis aux membres du Conseil municipal n'est pas nécessairement accessible à tous. En outre, certains éléments interrogent. Par exemple, la maintenance et les mises à jour régulières qui sont mentionnées signifient-elles que, toutes les semaines, un maquettiste viendra travailler la maquette pendant cinq ans ? Ou encore, concernant l'échelle, comment mettre la maquette en compatibilité avec celle de la Ville de Genève, celle de la Ville de Lancy, celle du PAV ? Au vu de la somme à investir, il semble raisonnable de pouvoir en discuter en commission. Sachant que Mme la Conseillère administrative a indiqué que la maquette pourra accompagner le PAV, il reste un peu de temps pour prendre une décision. Le groupe PLR ne comprend pas l'urgence et les raisons de ce passage en force pour voter sur le siège, étant précisé qu'il considère que cette maquette est effectivement utile et qu'un budget conséquent est nécessaire pour mettre en œuvre un tel objet. M. Ducellier précise que le groupe PLR propose un renvoi en commission UMA, pour que Mme Molinari puisse s'exprimer.

M. Prod'hom rappelle qu'un des sujets de la commission d'Urbanisme avait été, avec le PDCom, la création de cette maquette. Des informations sur les deux échelles et l'utilité de la maquette avaient été données. Les commissaires ont eu l'occasion de poser des questions. M. Prod'hom soutient donc la discussion immédiate et le vote sur le siège, afin que la Commune puisse disposer de la maquette relativement rapidement.

M. Baertschi considère que les documents fournis au Conseil municipal ne donnent pas suffisamment de détails. Mme Molinari a mentionné une impression 3D. Cette impression 3D sera-t-elle faite par ordinateur ? M. Baertschi souhaite également savoir si, alors qu'il existe déjà une maquette du PAV, il sera nécessaire de modéliser à nouveau toute la zone du PAV, qui représente tout de même une bonne partie de la commune. En outre, comment seront apportés les éléments nouveaux ? Mme Molinari a parlé de sciure. M. Baertschi souhaiterait des précisions sur ce point.

Mme Molinari explique qu'une impression en 3D, qui peut être réalisée à partir de matériau biosourcé, notamment à base de sciure compactée, est la plus raisonnable au niveau des coûts et donne un rendu bien plus chaleureux que du simple plastique. Concernant la maquette du PAV, celle-ci appartient à l'Etat. Elle est exhibée au pavillon Sicli. Elle est régulièrement mise à jour, en fonction notamment des éléments techniques que les services de l'Etat ont besoin de travailler. La maquette de Carouge couvrirait bien entendu

l'entier du territoire carougeois. Puisque l'échelle sera la même, il sera possible d'emprunter les morceaux de la maquette du PAV dont la Commune aura besoin pour des projets qui ne font pas encore l'objet de PLQ et qui ne sont donc pas encore modélisés. Mme Molinari insiste sur le fait que l'objectif est d'avoir une maquette de l'entier du territoire carougeois, sans le défalquer d'une partie importante, parce qu'il s'agira d'un outil qui sera utilisé régulièrement, par exemple lors de consultations publiques. Une maquette n'est pas absolument indispensable, mais les autres communes en ont constaté l'utilité dans le cadre de leurs PDCom et de consultations publiques. Un tel outil est non seulement utile, mais aussi attrayant, pour permettre au plus grand nombre de se projeter dans un univers qui ne soit pas un univers de cartes en papier ou virtuelles. Une version virtuelle 3D est cependant prévue dans le coût de la proposition, mais beaucoup de monde trouvent intéressant de voir comment s'articule le territoire à partir d'un objet concret sous leurs yeux. Par conséquent, dans un processus tel que le PDCom, pour lequel la consultation publique est agendée pour septembre, il est important de disposer d'une maquette.

M. Baertschi souhaite savoir si la végétation sera intégrée.

Mme Molinari confirme que la végétation sera intégrée, mais pas avec une imprimante 3D parce que le niveau de minutie est trop important. Cet élément est inclus dans l'offre.

M. Barbuzzi relève que, dans son discours, le Président a prôné le dialogue et l'échange. Dans ce contexte, la proposition de renvoi en commission est légitime. Il n'y a aucune urgence ; la Commune ne sera pas en péril si le Conseil municipal ne vote pas sur le siège. M. Barbuzzi revient sur le fait que le sujet aurait été discuté en commission UMA et que les commissaires auraient obtenu toutes les réponses à leurs questions. Il s'inscrit en faux contre cette affirmation. La commission était effectivement favorable à une maquette, mais elle n'a aucunement parlé des modalités, uniquement des deux échelles. Il manque encore de nombreux éléments. Une commission permettra d'obtenir les informations nécessaires. Chacun pourra s'exprimer. M. Barbuzzi mentionne par exemple les cinq ans prévus pour la durée de la maintenance. Cela pourrait sembler court, sachant que le PAV ne sera pas terminé d'ici cinq ans. Ne faudrait-il pas une durée plus longue ? En conclusion, le groupe Le Centre-Vert/libéraux soutient le renvoi en commission et M. Barbuzzi espère que le Conseil municipal acceptera un dialogue sur ce sujet.

Mme Molinari précise que le besoin ou non d'une maquette et, le cas échéant, la présentation d'une délibération au mois de juin ont été discutés en commission. Elle avait également mentionné le coût de la maquette de la ville de Genève. Bien entendu, tous les éléments techniques n'étaient pas encore connus. Entretemps, l'administration a recherché ces informations auprès des communes qui ont dernièrement travaillé sur le sujet. Concernant le prix, le marché n'est pas extensible à souhait. L'estimation du coût qui figure dans la délibération se situe dans une échelle basse, grâce au système d'impression, lequel a donné satisfaction à la ville de Lancy. Quant à la maintenance, le coût dépendra de la vitesse de l'évolution du territoire, puisque plus de PLQ seront discutés ou votés, plus la maquette devra être ajustée. Les cinq ans sont également une estimation. A noter que d'autres communes n'ont pas prévu, dans leur délibération initiale, un montant pour les mises à jour, ce qui s'avère compliqué par la suite puisque le territoire est en mutation.

M. Ducellier remercie Mme Molinari pour ces précisions. Il est beaucoup question d'estimations. Or, il paraît légitime de pouvoir parler concrètement du projet, sur la base de retours d'offres, pour ne pas apprendre dans un mois que le budget voté est bien trop important ou, au contraire, qu'il n'est pas suffisant. Sur le fond, M. Ducellier peine à comprendre que, alors que le Conseil municipal discute du plan directeur communal depuis bientôt deux ans, c'est la veille de la consultation publique que l'on a l'idée de faire

une maquette. Si Mme Molinari avait présenté la délibération il y a un mois, la commission aurait eu largement le temps d'en débattre et le planning politique de Mme Molinari aurait été tenu. M. Ducellier l'invite à respecter le fait que les commissaires ont envie de pouvoir poser des questions en commission et obtenir des réponses plutôt que des estimations.

Le Président invite l'assemblée à ne pas faire d'attaques personnelles.

Mme Molinari aurait effectivement pu présenter une délibération plus tôt. Néanmoins, prise dans l'élaboration-même du PDCom, avec 18 commissions, elle n'a pas pensé d'emblée à une maquette. Ce n'est qu'en constatant l'intérêt de la population pour la maquette de Lancy et celle de la Ville de Genève que la question s'est posée. Si la délibération est présentée ce soir, ce n'est en aucun cas par stratégie politique, mais pour permettre au plus grand nombre de s'approcher d'un outil qui est plus facile à appréhender que des cartes en papier ou d'autres sortes de modélisations.

M. Kupferschmid considère que les informations données par Mme Molinari sont largement suffisantes pour voter la délibération. Les différentes possibilités ont été analysées. Les choix sont logiques et posés. Selon M. Kupferschmid, le Conseil municipal peut aller de l'avant ce soir, en prévoyant cependant une commission à la rentrée pour informer de l'évolution du projet et procéder éventuellement à certains ajustements.

Le Président soumet au vote la proposition de renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagements.

Le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagements est accepté par 14 oui, 12 non et 3 abstentions.

Par conséquent, le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Prod'hom recommande de demander à la société qui remportera le marché de prévoir la création de modules permettant d'insérer des projets de manière active, comme pour la maquette de la ville de Genève où l'on peut prendre un module, insérer un projet dans un contexte, et le vérifier ensuite sur la maquette de base. Par ailleurs, il souligne que le type de rendu est important. La maquette du PAV comporte des bâtiments extrêmement détaillés et d'autres qui le sont beaucoup moins. Il ne faudrait pas une maquette comme celle de Schaffhouse, qui contient énormément de détails, mais plutôt des volumes simples, pour une meilleure visibilité. Il ne faudrait pas non plus une maquette « statistique ». M. Prod'hom recommande donc d'apporter des précisions sur ces points en commission.

M. Voignier se réjouit du renvoi en commission. Il attire l'attention des commissaires sur les liens à la fin de la maquette. Souvent, les plans s'arrêtent net aux frontières du territoire carougeois. Or, les liens sont importants. Le Conseil municipal a pu le constater avec la voie verte, en voyant d'où elle arrive et comment, et où elle va. M. Voignier invite la commission à s'interroger sur la nécessité de s'arrêter aux frontières carougeoises, ou d'étendre la maquette aux périphéries – de toutes les communes limitrophes – pour avoir une vision plus large. Il pense par exemple au BHNS qui vient depuis Veyrier et les implications sur le territoire. Par ailleurs, il serait intéressant d'obtenir une deuxième offre et de savoir comment un autre prestataire approcherait ce même cahier des charges.

Mme Molinari précise, comme indiqué dans la délibération, que les règles AIMP seront bien entendu suivies. Un appel d'offres sera lancé. Mais pour pouvoir présenter un projet de délibération, il fallait estimer un montant, comme pour toute délibération.

M. Baertschi remarque que la technologie évolue très rapidement. Il existe aujourd'hui des potentiels de réalité augmentée. Il serait intéressant de voir de quelle façon cette vision pourrait être prolongée aussi dans les années à venir. Des expériences de réalité virtuelle assez incroyables ont été proposées à Confédération Centre sur l'histoire de Genève. L'on arrive à prendre des paysages complets et à les traiter par l'informatique. M. Baertschi suggère que la commission ait une information à ce sujet.

Mme Turgut Bandelier souhaite que la commission aborde l'accès à cette maquette pour les personnes en situation de handicap.

M. Ducellier remercie les membres du Conseil municipal ouverts au dialogue. Il recommande que la commission ait quelques exemples physiques, pour se rendre compte concrètement ce que représente une maquette à l'échelle 1:1000. Il suggère également d'analyser en termes de découpage les secteurs qui pourraient évoluer dans le temps, parce que, si la maquette est figée, il est difficile et onéreux de changer des quartiers. Si la maquette est flexible dans le temps, elle sera un véritable outil de travail, en commission et pour le public également, mais aussi pour les professionnels souhaitant présenter l'intégration de certains projets dans la commune. Cela permettra aussi une maîtrise de la maintenance. En effet, il ne serait pas pertinent que le maquettiste intervienne dès que la Commune a une idée sur l'évolution d'un quartier. Cette flexibilité sera donc bénéfique pour la pérennité de la maquette.

M. Barbuzzi recommande à la commission de s'interroger sur l'activation des prestations effectuées par le personnel communal, qui représentent CHF 10'000.-. Il serait utile de savoir quelle sera l'implication du personnel dans cette maquette, pour un tel montant.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

12. MOTION MO 023-2022 R : « POUR UNE DETTE COMMUNALE ENVIRONNEMENTALEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLE »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 mai 2022 et renvoyé en commission Finances.

Celle-ci s'est réunie les 18 janvier et 16 mai 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

En tant que président de la commission Finances, le Président n'a rien à ajouter au rapport.

La commission a préavisé favorablement la motion avec un amendement par 8 oui, 1 non et 3 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président rappelle l'amendement adopté par la commission. Il s'agit de remplacer la première invite du préavis communal par : « - à poursuivre le travail sur les procédures communales afin qu'elles intègrent en matière d'achats et dans les investissements communaux les principes les plus innovants en matière de durabilité (type ESG) ».

Le Président ouvre la discussion.

M. Barbuzzi remercie les commissaires qui ont essayé de comprendre cet objet particulièrement technique et qui ont souhaité en rediscuter lors d'une deuxième

commission. Les critères mentionnés ne sont effectivement pas évidents à comprendre. Ils sont actuellement appliqués dans le milieu financier et dans le monde de l'industrie. L'objectif de la motion est que la commune de Carouge tende vers l'excellence, en fixant des critères reconnus internationalement. Les critères ESG sont des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Une commune comme Carouge est bien sûr entièrement concernée par ces trois critères. Les séances de commission ont permis de comprendre les enjeux et le besoin. Elles ont abouti à un résultat qui s'éloigne un peu de la motion telle que présentée par le groupe Le Centre-Vert/libéraux, qui souhaitait que ces critères soient appliqués à Carouge. En effet, les discussions ont montré que le système serait lourd à appliquer et demanderait une énergie considérable à l'administration. Le groupe Le Centre-Vert/libéraux l'a entendu, il a également écouté les commissaires de tous les bords politiques, pour finalement arriver à cet amendement qui, selon M. Barbuzzi, édulcore la motion, mais correspond malgré tout à son objectif. Il s'agit ici d'un premier pas vers l'excellence. Si, à l'avenir, les critères ESG évoluent et deviennent plus facilement applicables pour une administration publique, ils pourraient être appliqués à Carouge. M. Barbuzzi invite tous les membres du Conseil municipal à soutenir la motion amendée, afin de montrer que leur vision politique correspond à ces critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, dans l'objectif de bien piloter cette Commune.

M. Kupferschmid mentionne que le groupe des Verts a accueilli avec bienveillance cette motion qui va dans le sens du développement durable. Les commissions ont permis de constater que la Commune mène résolument une politique durable, au niveau des emprunts, des achats, de la gestion de l'énergie, de la réduction des émissions de CO2 ou encore des investissements. La réalisation de cette politique est notamment décrite par différents acteurs dans le rapport administratif et financier de la ville de Carouge. Comme l'a évoqué M. Barbuzzi, les discussions en commission ont montré que la mise en conformité complète aux critères ESG, demandée par la motion, était peu réaliste. C'est la raison pour laquelle un amendement a été proposé. Le groupe des Vert.e.s soutient avec plaisir la version amendée de la motion.

M. Meyer signale que le groupe socialiste est favorable à la motion et en félicite les auteurs, ainsi que les membres de la commission qui en ont discuté longuement. En revanche, M. Meyer relève que les invites sont loin d'être claires. Il souhaite que soit précisé ce soir comment les obligations exprimées dans la motion, y compris dans l'amendement, s'appliquent à l'administration. Il note que le terme « ESR » est utilisé, alors qu'il ne s'applique pas aux investissements. Le premier point concerne l'établissement d'un plan quinquennal pour les investissements. Il faut distinguer les investissements qui ont des effets bénéfiques pour l'environnement et les investissements qui n'en ont pas, comme les infrastructures qui sont construites, mais pour lesquels la Commune essaie d'atténuer les effets négatifs (l'on dit « mitiger les effets négatifs ») et choisit la variante la moins nuisible pour l'environnement. Il s'agit aussi d'analyser ce qui peut être amélioré dans la construction (réutilisation des matériaux, etc.), pour créer des indicateurs et qualifier un projet. Le troisième point concerne un aspect complètement différent, puisqu'il s'agit de créer des outils pour mieux gérer les affaires courantes (achats, etc.), par rapport à leur impact sur l'environnement. Pour cela, les entreprises et les administrations publiques utilisent par exemple la norme ISO 14001. Mettre en place les mesures qui assurent que l'administration fonctionne d'une manière efficace par rapport à ces objectifs est un travail énorme, qui prend beaucoup de temps. Quant à la demande d'étudier les scénarios climatiques et d'en tirer les conclusions, elle concerne la prochaine génération de projets. C'est ce que l'on fait maintenant pour pouvoir prendre ensuite des mesures plus efficaces – M. Meyer pense surtout à l'atténuation des effets, par exemple avec la plantation d'arbres. Concernant le point sur les rapports annuels, M. Meyer considère qu'en effet, il faut des rapports annuels. En revanche, pour ce qui est du dernier point, la règle des 90% ne fait aucun sens, parce que l'on ne sait pas si l'on a

atteint l'objectif des effets bénéfiques sur l'environnement ou une atténuation des effets de la crise climatique. Et l'on ne peut pas mesurer en même temps tous les projets – qui représentent probablement la majorité des projets –, où l'essentiel est d'atténuer les effets négatifs de ces projets sur l'environnement. Ce chiffre ne fait donc aucun sens.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote l'amendement susmentionné, qui consiste à remplacer la première invite par « - à *poursuivre le travail sur les procédures communales afin qu'elles intègrent en matière d'achats et dans les investissements communaux les principes les plus innovants en matière de durabilité (type ESG)* ».

L'amendement est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président soumet au vote la motion ainsi amendée.

La motion ainsi amendée est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

13. MOTION MO 039-2024 P : « POUR UNE RECONNAISSANCE DANS L'ESPACE PUBLIC DU ROLE JOUE PAR LES FEMMES DANS L'HISTOIRE GENEVOISE OU CAROUGEJOISE »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant que :

A Genève, seulement 12% des personnes ayant donné leur nom à des rues sont des femmes.

Le projet "100Elles" réalisé par le collectif l'Escouade en collaboration avec des historiennes et la Ville de Genève a renommé symboliquement 100 rues de la Ville du nom de femmes ayant marqué l'histoire genevoise.

Que ces 100 femmes remplissent les critères officiels pour donner leur nom à une rue.

Qu'actuellement à Carouge, il n'y a qu'un seul lieu qui porte un nom féminin, à savoir le Pont des Artisanes, sur 109 rues, ponts, passages et places, ce qui représente moins de 1% (<https://noms-geographiques.app.ge.ch>).

Que l'article 16 de la Loi sur les routes (LRoutes) mentionne que le Conseil d'Etat statue, après consultation de l'autorité communale, sur la dénomination des rues, routes et chemins couverts au public et édicte les dispositions réglementaires à cet effet.

Que l'article 13 al. 4 du Règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments (RNGAB) prévoit que les noms de personnalités importantes décédées, en principe, depuis plus de 10 ans et qui ont marqué de manière pérenne l'histoire de Genève, peuvent être proposés pour dénommer des rues (artères) et des objets topographiques, les noms de personnalités féminines étant privilégiés.

Qu'il appartient au Conseil d'Etat d'arrêter la dénomination de toutes les rues et des objets topographiques du canton et que pour ce faire il tient compte des propositions émanant de la commune intéressée (art. 14 al. 1 et 2 RNGAB).

Que la motion 2318, acceptée par le Grand Conseil le 2 mars 2017, entendait promouvoir auprès des communes une meilleure représentation des noms de personnalités féminines lors de la dénomination de rues.

Qu'en réponse à cette motion, le Conseil d'Etat a laissé le soin aux communes de faire des propositions de noms de personnalités féminines pour de nouvelles rues ou de changement de nom sans qu'elles y soient pour autant contraintes ni même spécialement encouragées.

Qu'aucun nom de rue n'a été modifié à Carouge, seul le Pont des Artisan.es a été dénommé avec un nom générique féminin.

Que la Ville de Genève a obtenu la féminisation de 10 noms en 2020, 10 autres en 2022 et 9 en 2023.

Qu'il est temps d'aller plus loin à Carouge et d'encourager le Conseil administratif à prendre des mesures afin que l'espace public reflète la diversité et la richesse de la population du canton et porte le message que l'espace public n'est plus réservé uniquement aux hommes.

Qu'il pourrait être envisagé de renommer des rues dont le nom n'a pas particulièrement d'impact sur une personnalité ou l'histoire.

Qu'en tout état des noms de personnalités féminines devront être pris en considération pour la dénomination des nouvelles rues sur le territoire de la commune.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- A entreprendre les démarches nécessaires auprès du Conseil d'Etat afin de nommer des nouvelles rues et de renommer des rues du territoire de la commune avec des noms de personnalités féminines ayant marqué l'histoire genevoise ou carougeoise.

Les Vert.e.s

Les Socialistes

Mme Sana-Oppliger introduit la motion, en donnant lecture du texte suivant.

« Chères et chers collègues,

Il m'appartient de vous présenter le sujet qui fâche, enfin qui suscite beaucoup de réactions. Alors rassurez-vous, je ne vais pas brûler mon soutien-gorge, je ne vais pas vous faire de grands discours féministes sur l'égalité. Non, je connais mon public et je vais en appeler à votre bon sens et à votre objectivité. Aujourd'hui, en 2024, comme le dit la motion, sur 109 rues, il y a un seul endroit qui porte une dénomination générique féminine, et c'est le pont des Artisan.es. Alors, loin de moi l'idée avec cette motion de m'attaquer aux personnages masculins déjà au bénéfice de rues ou à d'autres noms importants pour

l'histoire de Carouge. Mais, d'une manière objective, je pense que nous pouvons, à Carouge, laisser une place aux femmes sur notre territoire, et cela sans avoir à attendre les nouvelles rues dans le PAV. En effet, pensez à vos mères, vos grands-mères, vos femmes, vos filles, vos petites-filles, vos amies, vos cousines, vos nièces, etc., qui se promènent dans notre belle cité et qui ne voient aucun nom de femmes. On se doit de leur montrer que les femmes ont leur place et leur importance aussi à Carouge. Loin d'être anecdotique, cette féminisation a un enjeu symbolique important. Par ailleurs, la motion perd de sa substance si elle ne vise que les nouvelles rues, dans la mesure où le règlement applicable prévoit déjà que les noms de personnalités féminines doivent être privilégiés. Ensuite, nous serons ravies et ravis d'en discuter en commission afin que notre Conseil puisse sélectionner les rues qui pourraient être renommées et par qui, quitte par la suite à modifier l'invite de la motion. Finalement, afin de faciliter l'administratif de certains résidents et résidentes des rues concernées, l'on pourrait imaginer leur distribuer un kit ou une checklist à remplir afin de les aider dans leurs démarches. Pour toutes ces raisons, j'espère que vous ferez un bon accueil à cette motion. »

Mme Leuzinger complète l'introduction de la motion. Le groupe socialiste présente aux côtés du groupe des Vert.e.s la motion pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire genevoise ou carougeoise. Sans céder à un effet de mode, il faut enfin mettre en évidence et faire reconnaître publiquement le rôle des femmes, célèbres ou non, dans la société et en particulier dans la commune, aux côtés des hommes. Qu'elles aient été artistes, engagées politiquement, scientifiques, femmes au foyer, mères de famille, proches aidantes ou travailleuses dans n'importe quel secteur professionnel, la Commune tarde à les mettre à l'honneur. Il est temps d'encourager les magistrats et magistrates carougeoises à trouver des personnalités féminines à mettre en valeur. Si c'est bien au Conseil d'État que revient la décision de statuer sur le nom des voies publiques, comme il est mentionné dans le projet de motion, il doit néanmoins le faire après avoir consulté les autorités communales et pris en compte les propositions de celles-ci. Pour répondre d'emblée aux résistances qui pourraient se manifester, le but de cette motion n'est pas de changer de manière arbitraire des noms de rues qui pourraient avoir un sens historique ou géographique important pour un grand nombre de Carougeoises et de Carougeois. Il s'agit bien de travailler ensemble pour mener une réflexion sur les opportunités qui s'offrent à la Commune en cette période d'importante urbanisation de Carouge, soit de modification, soit de dénomination de nouvelles rues et places qui seront créées pour célébrer des femmes connues ou anonymes de la région. La présentation de cette motion donne à Mme Leuzinger l'occasion pour, au nom du groupe socialiste, saluer la volonté et la persévérance de toutes les femmes qui ont été élues au Conseil administratif et au Conseil municipal de Carouge depuis quelques décennies. Et, le sait-on jamais, peut-être qu'un jour, certaines d'entre elles passeront à la postérité parce qu'une rue portera leur nom. Le groupe socialiste remercie le Conseil municipal du bon accueil qu'il fera à cette motion.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 2 non et 0 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Mme Kolla Barnes propose le renvoi en commission Culture.

M. Voignier propose le renvoi en commission Finances, afin de connaître le coût de la motion. Changer le nom d'une rue implique en effet un coût pour les habitants de ladite rue. Qui prendra en charge les coûts relatifs aux changements d'adresse, qui peuvent être conséquents en particulier pour les entreprises ? Ces points devraient être discutés en commission Finances.

Trois commissions différentes ayant été proposées, M. Chérix propose le renvoi en commission TCR.

M. Voignier retire sa proposition de renvoi en commission Finances, en faveur du renvoi en commission TCR. En effet, pour un nouveau président du Conseil municipal, subir une TCR est une tradition.

Le Président soumet au vote la proposition de renvoi en commission TCR.

Le renvoi en commission TCR est accepté par 23 oui, 5 non et 0 abstention.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gerster relève que Mme Sana Oppliger a sous-entendu que l'invite pourrait être amendée. Celle-ci est en effet à la foi trop floue et trop directive. Il recommande en outre que la commission entende un représentant de la centrale d'urgence par exemple du 117 ou du 144. Changer le nom des rues part d'un bon sentiment, mais les services d'urgence peuvent ne plus savoir où se rendre, alors que parfois les minutes sont comptées pour sauver quelqu'un. Par ailleurs, M. Gerster rejoint les propos de M. Voignier. Pour les personnes privées, un changement d'adresse peut à la rigueur être une démarche rapide. Mais pour une société, cela a des incidences plus fortes et contraignantes, notamment par rapport au registre du commerce. M. Gerster souhaiterait des précisions sur ce sujet en commission.

Mme Merle remarque tout d'abord que c'est effectivement le Conseil d'État qui se prononce *in fine* sur ces questions. Elle rappelle ensuite que, dans le cadre du projet 100Elles* qui est cité, les cent rues de la ville de Genève n'ont pas encore toutes été renommées symboliquement, alors que la motion laisse entendre que c'est le cas. Mais surtout, elle souhaite que les commissaires soient particulièrement attentifs à l'accord des habitants. Le Conseil d'Etat a retoqué certaines propositions de la ville de Genève et a indiqué, sauf erreur, que les rues ne seraient pas renommées en cas d'opposition des habitants. Par conséquent, Mme Merle recommande de s'assurer de l'accord des habitants et des entreprises, qui sont les premiers concernés. Elle relève ensuite l'impact financier – les cartes, les guides, les entreprises, etc. Un certain nombre d'usagers et d'habitants sont impactés par le changement du nom d'une rue. Il ne s'agit pas simplement de poser une plaque. Mme Merle souhaite donc qu'une information précise sur l'impact financier soit donnée en commission. Elle recommande en outre d'investiguer des pistes de partenariat avec des acteurs privés, comme des fondations, notamment celle dont on ne dit jamais le nom. Changer le nom des rues en utilisant les deniers publics n'est pas nécessairement judicieux. Le projet pourrait être mieux accueilli en s'assurant qu'il n'y a pas d'impact sur le budget de la Commune, par le biais de partenariats privés.

Mme Sana-Oppliger recommande d'inviter en commission une représentante du service Agenda 12 – Ville durable, le service qui a piloté le processus en ville de Genève, pour expliquer comment se déroule la démarche, quels sont les coûts, etc.

M. Baertschi rappelle qu'un ancien maire, Raymond Zanone, était le spécialiste des changements de noms – place de l'Octroi, place de la Taillanderie. Raymond Zanone connaissait extrêmement bien l'histoire locale. Pour l'anecdote, M. Baertschi signale que la rue Jacques-Dalphin est nommée d'après un ancien capitaine des pompiers. Il recommande ensuite de veiller à la géographie, en ne débaptisant pas les axes de repère comme la route de Saint-Julien ou la route de Veyrier. En revanche, la route de Lancy, dont le nom a changé à plusieurs reprises, pourrait être renommée. M. Baertschi rejoint par ailleurs les propos de Mme Merle concernant la réaction de certains groupes d'habitants. Les membres du Conseil municipal auront certainement entendu parler de

l'affaire de la rue du Midi, dont les habitants s'étaient révoltés contre le changement de nom. M. Baertschi mentionne également la place des Alpes qui devait être rebaptisée « place Grisélidis Réal », ce qui ne plaisait pas aux hôteliers, notamment. Tous ces points ne manqueront pas d'être évoqués avec sagesse en commission TCR.

M. Ducellier était initialement favorable à la démarche concernant seulement les nouvelles rues, mais au vu du rythme du développement, Carouge risque d'attendre longtemps. Cela dit, il recommande lui aussi de tenir compte de l'impact pour les entreprises. La modification du nom d'une rue existante a des conséquences administratives moins lourdes pour un particulier que pour une entreprise qui doit entreprendre de nombreuses démarches, auprès du registre du commerce, de ses clients, au niveau de sa propre administration. M. Ducellier suggère de privilégier des rues où se trouvent peu d'entreprises.

M. Barbuzzi mentionne que le groupe Le Centre-Vert/libéraux n'est pas opposé aux femmes, bien au contraire. Il constate toutefois que, d'après l'office fédéral des statistiques, les femmes ne sont pas prêteritiées aujourd'hui. De plus en plus de femmes occupent des postes à responsabilité. Elles ne sont donc pas dénigrées, contrairement à ce que certains laissent entendre – M. Barbuzzi s'en réjouit. Il relève par ailleurs que certains cuisiniers considèrent qu'il ne faut pas revisiter certains plats. Il pense qu'à Carouge, il ne faut pas non plus revisiter certaines rues. À ce titre, il recommande d'inviter en commission un historien qui pourra expliquer comment est née Carouge et d'où viennent les noms de ses rues, dont certains sont anciens. Pour éviter de dénaturer cette belle commune, il faut tenir compte de cet élément historique.

M. Voignier rappelle que Raymond Zanone a écrit un livre sur l'origine des noms des rues de Carouge. Les livres de Raymond Zanone sont d'une intelligence et d'une pertinence non négligeables. Il serait judicieux de s'en inspirer et ne pas se précipiter dans la démarche proposée par la motion, même si celle-ci part d'une bonne intention.

M. Kupferschmid soutient la recommandation d'inviter un historien, qui pourra également parler à la commission des femmes qui sont nées à Carouge et qui ont réalisé de grandes choses, ainsi que des femmes qui ont fait avancer la ville de Carouge.

Mme Leuzinger recommande d'inviter un ou une archiviste de la ville de Carouge.

14. MOTION MO 040-2024 P : « POUR DES JEUX AQUATIQUES D'ETE DANS LES QUARTIERS DE CAROUGE »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant que :

- Les données climatiques montrent une hausse significative des températures moyennes en Suisse, avec des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses (voir annexe I).

- La plupart des enfants n'ont pas de jeux d'eau à proximité immédiate de leurs lieux d'habitation.
- Les enfants ont un métabolisme plus actif que les adultes et sont donc plus sensibles à la chaleur. Ils se déshydratent plus rapidement, ce qui peut entraîner des coups de chaleur et d'autres problèmes de santé.
- L'accès à des jeux d'eau permet aux enfants de se relâcher, de s'amuser et de se détendre. Cela contribue à leur bien-être physique et mental, et réduit le stress et l'anxiété.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- A étudier l'aménagement de jeux d'eau aquatiques légers, économiques en eau, dans les différents quartiers de Carouge et ceci dès l'été 2024 (voir annexe II).
- A étudier la meilleure manière de réutiliser l'eau consommée.

Les Vert.e.s

M. Kupferschmid explique que cette motion consiste à développer dans les différents quartiers des jeux légers, c'est-à-dire des infrastructures simples à mettre en place, peu coûteuses et, si possible, qui ne consomment pas d'eau. La motion demande également d'étudier à terme des manières de récupérer l'eau qui serait utilisée et de l'employer par exemple pour l'arrosage. Elle serait réalisée en deux temps. Dans un premier temps, l'été approchant, le Conseil administratif essaierait de mettre en place les premières installations. C'est la raison pour laquelle les motionnaires proposent la discussion immédiate. Mais ils pensent également à l'été prochain, pendant lequel la piscine sera fermée. Ils espèrent que le Conseil administratif proposera alors au Conseil municipal un projet complet, qui permettra d'offrir aux enfants, dans les différents quartiers de Carouge, une alternative à la piscine.

La prise en considération est acceptée par 23 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Ducellier propose le renvoi en commission Entretien du domaine public afin de pouvoir définir la nature de cette motion, qui est extrêmement large. L'administration, pour partie, ferme dans quelques jours. Si des installations extrêmement simples peuvent être mises en place cet été, elles le seront certainement. Il semble à M. Ducellier que l'administration y a déjà pensé et qu'elle n'a pas besoin d'une motion pour le faire. Un renvoi en commission permettra de discuter du fond – la localisation, la manière de réaliser les installations, les échéances et l'impact aussi bien en termes de coûts que de personnel et d'investissement.

M. Voignier abonde dans ce sens. Il note que M. Kupferschmid a présenté la motion en suggérant de faire des jeux d'eau qui ne consommeraient pas d'eau, tout en indiquant que l'eau utilisée devrait être employée pour l'arrosage, alors qu'aujourd'hui, plus aucun espace n'est arrosé à Carouge – ce qui du reste n'est pas agréable parce que tout est jaune. M. Voignier considère qu'il s'agit d'une bonne motion, mais pour le futur, et qui nécessite d'être travaillée, en particulier concernant l'utilisation de l'eau. Aujourd'hui, l'on recommande de ne pas utiliser l'eau à tort et à travers. Or, sur les photos qui accompagnent la motion, l'on voit un jet de type arrosage de jardin. Ce genre de système

consomme énormément d'eau. Comme pour la motion précédente, M. Voignier considère qu'il ne faut pas se précipiter, et renvoyer la motion en commission. En revanche, il faudra que celle-ci se réunisse suffisamment tôt pour avoir le temps de concevoir un projet de qualité, quand la piscine sera fermée. Les installations devront notamment ne pas prêter le flanc à des critiques sur une consommation excessive d'eau. M. Voignier est surpris de cette précipitation alors que le groupe des Verts est en principe celui qui appelle à faire attention à l'utilisation de l'eau.

M. Kupferschmid précise qu'il ne s'agirait pas de dispositifs desquels coulerait l'eau en permanence. Du reste, l'on voit sur l'illustration qu'il y a un bouton-presseur pour faire couler l'eau.

Le Président soumet au vote le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Le renvoi est commission Entretien du domaine public est accepté par 26 oui, 2 non et 1 abstention.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Turgut Bandelier recommande d'inviter la personne en charge de l'aménagement du parc aqualudique de l'Auberge à Meyrin, pour apporter des explications sur la récupération de l'eau et la qualité de celle-ci. Elle rappelle ensuite que, dans ses communications, Mme Molinari a évoqué des nuisibles qui sévissent à Genève. Elle souhaite savoir si ces points d'eau risquent d'attirer des moustiques, et comment sera pris en compte cet aspect entomologique.

M. Etienne s'interroge sur la faisabilité de ces installations, notamment concernant la qualité de l'eau. Mme Turgut Bandelier a mentionné le parc aqualudique de Meyrin, mais s'agit-il d'installations éphémères pour l'été, ou de jeux aquatiques pérennes ? M. Etienne souhaiterait des précisions en commission sur les installations qu'il serait possible de mettre en place, sur la façon d'économiser l'eau, sur le traitement de l'eau. Il rappelle que le bassin des Promenades est équipé d'un local sanitaire pour traiter l'eau. Il faut respecter des normes. Même pour une installation avec un bouton-presseur, l'eau doit être potable. Le chimiste cantonal ne manquera pas de s'assurer que la Commune respecte ces normes.

M. J.-M. Antonioli insiste également sur la qualité de l'eau. La Commune ne pourra pas se contenter d'installer un petit tuyau avec un bouton-presseur. On le voit aux fontaines des écoles, qui ne sont plus équipées de boutons-presseurs depuis belle lurette. Un petit filet d'eau coule en continu pour éviter que l'eau stagne dans le tuyau et se dégrade. M. J.-M. Antonioli propose en outre d'inviter en commission un collaborateur de la piscine qui est chargé des contrôles de l'eau et qui connaît les implications, ainsi qu'éventuellement du personnel communal.

M. Voignier saisit cette occasion pour remercier les services d'avoir tout fait pour que le bassin des Promenades soit mis à disposition le plus rapidement possible. Pour avoir discuté avec eux et s'être rendu sur place, il sait que le suivi de ce chantier n'a pas été simple. Il propose de profiter de la commission qui traitera la motion pour présenter la suite de ce projet. Puis il rappelle que le Conseil municipal a souvent été rendu attentif, avec les bassins des Promenades et la fontaine des Tours, au fait que la qualité de l'eau peut rapidement se dégrader, par exemple en raison de bactéries. Même si la motion part d'un bon sentiment, il convient de se renseigner sur le recyclage de l'eau dans un circuit fermé, en étant attentif au fait qu'après un certain temps, cette eau n'est plus potable.

M. Calame recommande au Conseil administratif de faire ce qu'il peut cet été encore, et de solliciter éventuellement les fontainiers.

15. POSTULATS

Il n'y en a pas.

16. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

17. PETITIONS

Il n'y en a pas.

18. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse écrite de M. Fraomene à la question écrite QE 049-2024 de M. Prod'hom intitulée « Offre TPG communale pour les seniors »

Cher Monsieur Prod'hom,

J'ai le plaisir de répondre à votre question soumise lors du Conseil municipal du 23 mai dernier, concernant les abonnements TPG seniors.

Pour rappel, lors de ma réponse à la question orale 197-2024 lors du CM du 29 février 2024 posée par Monsieur Patrick Mutzenberg concernant l'abonnement TPG junior, j'avais informé le CM que nous étions en train d'étudier notamment la possibilité d'étendre l'action aux seniors ou à l'ensemble de la population pour encourager le transfert du mode de transport.

Depuis cette date, une décision du Grand Conseil a été prise à ce sujet lorsqu'il a accepté la proposition du Conseil d'Etat d'octroyer la gratuité aux jeunes jusqu'à 25 ans domiciliés dans le Canton et de financer à la hauteur de 50% l'abonnement pour les seniors. Tenant compte de cette nouvelle donne, des propositions seront faites dans le cadre du budget 2025.

Espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie de croire, cher Monsieur Prod'hom, à l'expression de ma considération distinguée.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 050-2024 de M. Baertschi intitulée « Canicules et fontaines pour chiens »

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2024, traitant des préoccupations des propriétaires de chiens face aux périodes de canicule à venir, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Nous partageons l'idée que l'installation de points d'eau potable à usage double est pertinente pour adapter la ville aux épisodes de fortes chaleurs, qui se multiplieront à l'avenir. C'est pourquoi, lors de la pose de la fontaine avec brumisateurs provisoire rue Saint-Joseph l'an passé, la Ville avait demandé à l'entreprise qui la produit une modification du modèle afin d'y adjoindre un système permettant aux chiens de s'abreuver ; cependant, cela s'était avéré techniquement irréalisable à ce stade. D'autres pistes ont

ainsi été explorées. En particulier, les fontaines de type écopotable désormais installées dans notre commune peuvent être équipées d'un abreuvoir au sol pour les animaux.

Dès lors, une étude (notamment génie civil) est en cours pour qu'une fontaine disposant d'un abreuvoir soit installée dans le Vieux Carouge afin de répondre aux besoins de rafraîchissement dans ce secteur. Sur la base de cette première installation et du retour d'expérience, il sera possible de généraliser la pose d'abreuvoir aux autres fontaines de type écopotable déjà présentes sur la commune.

Permettez-moi de rappeler l'importance pour les chiens de ne pas se baigner dans les bassins communaux.

Concernant les espaces de fraîcheur de notre ville, du fait de sa proximité aux espaces naturels, cela offre différentes possibilités de délasserment au frais pour les animaux domestiques. La volonté de créer des continuités piétonnes ombragées et végétalisées, de privilégier les sols clairs et autant que possible perméables, ainsi que le développement de fontaines et points d'eau, répond au besoin de protéger toute la population et nos amis à quatre pattes des ilots de chaleurs, et contribue à rendre la ville plus agréable.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 051-2024 de M. Baertschi intitulée « Balisage de la voie verte »

Cher Monsieur,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2024, traitant des problèmes liés au balisage de la voie verte, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

A l'aune du projet de la Voie verte et sur demande du Conseil municipal de l'époque, les concepteurs ont intégré une séparation des flux piétons et cyclistes à l'aménagement.

M. Woessner, urbaniste au sein du SURB, avait expliqué à plusieurs reprises à la Commission (notamment l'UMA de juin 2018 et de février 2019), les modalités de cohabitation piétons-cyclistes. A l'occasion de l'UMA de juin 2018, il avait présenté 3 options à la Commission. Cette dernière avait choisi la séparation des flux avec revêtements différenciés. Cette séparation se veut douce, esthétique et mesurée. Le choix a été fait de ne pas installer de barrières ou d'autres décrochements verticaux, ni de décrochement horizontal.

Afin d'orienter les flux cyclistes et piétons, la séparation des flux est matérialisée par un revêtement différent, spécifique à chaque usager : un enrobé lisse beige foncé pour les cycles et un concassé calcaire compacté légèrement granuleux, de teinte plus claire, pour les piétons. De surcroît, les flux sont naturellement séparés par les platanes ou des bandes végétalisées, selon les secteurs. Seule exception : sous le pont de la Fontenette, où les flux ne peuvent être séparés visuellement faute de gabarit à disposition. Le piéton y est prioritaire.

Il convient de laisser du temps aux usagers pour qu'ils s'approprient l'aménagement et s'y habituent. Un bilan après six mois sera tiré en fonction des observations menées et de l'accidentologie constatée.

La signalétique visible actuellement n'est pas définitive. Pour le moment, des panneaux provisoires dirigent les flux au bon endroit. D'ici une semaine, des pictogrammes « cycles à double sens » et « piétons », seront peints au sol sous réserve des conditions météorologiques à l'entrée du dispositif (côté pont de Carouge), ainsi que des rappels réguliers « cycles à double sens » tout au long du parcours, permettront aux usagers d'identifier la voie de circulation dédiée aux cyclistes et de la distinguer de la promenade piétonne.

Ces pictogrammes seront ensuite complétés par les panneaux de signalisation officiels qui renvoient à l'arrêté de circulation, et de panneaux de sensibilisation, rappelant aux usagers les règles de respect mutuel attendu dans le contexte de la Voie verte.

J'espère avoir répondu à vos attentes et vous prie d'agréer, cher Monsieur, mes meilleures salutations.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Mme Leuzinger : Hébergements d'urgence

La Commune met à disposition des hébergements d'urgence pour des habitants et habitantes de notre commune qui rencontrent des difficultés imprévues dans leur vie quotidienne.

Je souhaiterais connaître :

- Leur nombre
- Le type de logement proposé
- Qui en sont les bénéficiaires et les problématiques rencontrées par ces derniers et dernières depuis quelques années
- Les durées d'occupation les plus fréquentes, les plus longues et les plus courtes
- Quels sont les besoins des occupantes et occupants en termes de logement pérenne
- Quelques exemples de solutions provisoires ou définitives trouvées permettant la sortie de ces logements.

Mme Turgut Bandelier : Subvention en faveur de la Fondation Sainte-Croix

Lors de la séance du 23 mai 2024, le Conseil municipal a voté sur le siège une subvention de CHF 500'000.- en faveur de la Fondation Sainte-Croix.

Je souhaiterais savoir si cette fondation bénéficie d'une exonération fiscale au sens de l'impôt des associations et fondations.

Questions orales

M. Lauret : Alexandre-Gavard

M. Lauret rappelle que la rue Alexandre-Gavard vient d'être refaite, avec un revêtement phonoabsorbant et des marquages bien présents. Lors de la discussion en commission sur ce projet, il avait été mentionné que trois ralentisseurs seraient installés sur le tronçon entre le rond-point et l'entrée des dépôts de la Migros. Or, depuis les travaux, ce tronçon est de nouveau un boulevard. La situation est même pire qu'auparavant, puisqu'avec les trous, les camions devaient ralentir. Il s'agit désormais d'une piste de décollage. Même le passage piéton au niveau de la petite rue n'a pas été surélevé. Or, des enfants

l'emprunteront pour aller à l'école provisoire, installée dans l'ancien théâtre La Cuisine pendant les travaux de l'école des Pervenches. M. Lauret est surpris que le passage piéton n'ait pas été réhaussé et que les ralentisseurs n'aient pas été installés. Il a posé la question à l'administration, qui lui a répondu que ces travaux pourront être réalisés dans un deuxième temps. Il ne voit toutefois pas pourquoi ces aménagements n'ont pas été réalisés d'emblée, plutôt qu'ultérieurement, sur une route flambant neuve.

Mme Molinari se renseignera et apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal.

Mme Sana-Oppliger : Campagne de prévention contre le bruit

Mme Sana-Oppliger invite la Commune à mener une campagne de prévention contre le bruit nocturne sur les places publiques, afin de sensibiliser les jeunes et les moins jeunes qui demeurent sur les bancs en s'enivrant et en écoutant de la musique. D'autres villes le font notamment par le biais d'affiches à l'entrée des zones sujettes à cette problématique.

Le Président constate qu'une réponse sera fournie ultérieurement.

Mme Sana-Oppliger : Nouveau cheminement des écoliers pour l'école des Pervenches

Mme Sana-Oppliger relève que le nouveau cheminement des écoliers passe entre les Tours de Carouge et, après avoir traversé l'avenue Vibert, continue derrière la poste. Or, à cet endroit, il y a de nombreux véhicules stationnés et de nombreux va-et-vient. Est-il prévu de continuer à autoriser les véhicules à stationner sur ce périmètre malgré le passage de nombreux écoliers ?

Mme Molinari rappelle qu'une étude est en cours sur le périmètre du quartier des Tours de Carouge. Les éléments mentionnés par Mme Sana-Oppliger sont intégrés dans cette étude. Mme Molinari souligne que la police municipale, le service de l'urbanisme et le service des affaires sociales ont analysé avec soin le futur parcours. Tout sera fait pour sécuriser celui-ci quand il entrera en fonction.

M. Fraomene ajoute que la problématique de ces véhicules concerne une entreprise qui bénéficie de places. La police municipale a entamé une discussion avec celle-ci pour la sensibiliser, en lui demandant de limiter au maximum les va-et-vient, voire de s'en passer entièrement en particulier aux horaires de passage des enfants. Il faut aussi savoir qu'une partie est privée, sur laquelle la Commune ne peut pas intervenir pour le moment, mais que des discussions sont en cours. Le Conseil administratif est vigilant. Différents services ont fait plusieurs fois le parcours à différents horaires. Quand le parcours entrera en fonction, la police municipale sera présente pendant plusieurs jours, aux horaires de passage des enfants. Le nombre de patrouilleuses scolaires sera en outre doublé à certains endroits. Si nécessaire, le Conseil administratif apportera un complément de réponse lors du prochain Conseil municipal.

Mme Sana-Oppliger : La journée à la piscine des écolières et écoliers carougeois de 8P

Mme Sana-Oppliger demande si la Commune envisage de remplacer l'année prochaine la journée à la piscine organisée pour les écoliers de 8P, puisque la piscine sera fermée.

M. Fraomene répond que plusieurs pistes sont à l'étude pour trouver une solution qui sera aussi attractive pour les enfants que la sortie actuelle.

Mme Turgut Bandelier : Signalétique des parcs

Mme Turgut Bandelier souhaite savoir s'il est possible de remettre la signalétique d'interdiction des chiens dans certains parcs, au vu de la confusion actuelle. Quand les portes notamment du parc Cottier sont fermées, l'on ne voit plus la signalétique. Par conséquent, certains maîtres de chien font parfois malencontreusement entrer leur chien dans le parc, ce qui peut créer de petits conflits.

Mme Molinari se penchera sur la question.

Mme Turgut Bandelier : Campagne de harcèlement

Mme Turgut Bandelier n'arrive pas à qualifier ces affiches contre le harcèlement – elle ne sait pas s'il s'agit de mépris, de bêtise ou d'un travail véritablement réfléchi. On y voit le « stop harcèlement », mais on n'arrive pas à lire la suite – si on lit l'affiche de manière verticale, on voit SDS, TOT, OTO, PSP, bref, c'est incompréhensible, alors qu'il s'agit d'une thématique des plus importantes. Mme Turgut Bandelier souhaite savoir dans quelle mesure la Commune peut entamer un dialogue avec le Canton pour éviter ce genre d'absurdités.

M. Fraomene apportera, lors du prochain Conseil municipal, une réponse sur le choix qui a été fait pour cette affiche. Il indique cependant que la Commune doit se calquer sur un graphisme qui lui est donné. Pour le reste, des actions sont menées sur le terrain. Deux actions ont eu lieu la semaine dernière, en allant à la rencontre des Carougeois, en distribuant des cartes, en expliquant le fonctionnement de l'application. Le service de la communication a aussi fait beaucoup de communication sur les réseaux sociaux et le site internet. La Commune essaie de faire le maximum pour que cette campagne contre le harcèlement soit le plus compréhensible possible. Des actions sont aussi prévues avec les TSHM, qui iront à la rencontre des jeunes sur le terrain pour donner des explications, sachant que, si la police municipale le faisait, avec l'uniforme, ce serait trop formel.

Mme Uldry : Encore

Le 19 octobre 2023, Mme Uldry avait posé une question sur la salubrité des toilettes publiques. Lors du Conseil municipal du 29 février 2024, elle a reposé la même question, puisqu'elle n'avait toujours pas obtenu de réponse. Mme Lammar lui avait répondu que des édicules disposant d'un système de nettoyage automatique avaient été proposés par le passé et qu'elle allait revenir avec une nouvelle proposition d'édicules, que le Conseil municipal n'a toujours pas vue. Le beau temps devrait bientôt faire son retour, ce qui signifie davantage de monde qui se balade à Carouge, qui mange des glaces, etc. Il n'y a toujours pas de lieux d'aisance dignes de ce nom, que ce soit au niveau de la propreté ou pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Dans l'attente des édicules, serait-il possible d'installer la roulotte, ou une autre installation provisoire, en bas de la place du Marché du jeudi au dimanche soir ?

Mme Lammar rappelle que le Conseil municipal avait refusé la proposition d'édicules. Le projet a été relancé, mais il ne s'agit pas de poser simplement un petit container au coin d'une rue. Il faut une analyse, et déposer des demandes d'autorisation de construire. La Commune ne peut pas le faire en un claquement de doigts, mais le Conseil administratif reviendra effectivement avec un projet d'édicules. Concernant la roulotte, Mme Lammar rappelle que la place du Marché est située dans le périmètre protégé du Vieux Carouge, où la Commune ne peut pas installer sans autre ce qu'elle souhaite, d'autant moins si l'installation doit y rester un certain temps. Dans l'immédiat, une attention toute particulière a été mise sur le nettoyage des toilettes, en particulier les jours de marché. Mais Mme Uldry l'aura constaté comme Mme Lammar, dix minutes après le passage de l'entreprise de nettoyage, les toilettes sont de nouveau sales. C'est une réelle problématique.

Différentes pistes sont examinées pour trouver des solutions pérennes, mais, encore une fois, cela ne se fait pas en un claquement de doigts.

M. Chérix : Fan zone sans fumée

M. Chérix était hier soir à la fan zone et a été approché par plusieurs personnes, notamment des familles, incommodées par la fumée. Elles se demandaient si une fan zone sans fumée était envisageable, dès les prochains matchs si possible.

Mme Lammar explique que la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF) ne prévoit pas d'interdiction de la fumée dans les manifestations. Cette loi mentionne les piscines, les patinoires, les arrêts de bus et toute zone aménagée pour les enfants. Une manifestation qui s'adresse à tout un chacun et à laquelle participent également des enfants n'entre donc pas dans le champ d'application de la loi. Cela dit, Mme Lammar se renseignera sur la possibilité d'interdire malgré tout la fumée dans cette zone.

M. Baertschi : Un poteau, une épingle et un tuyau

M. Baertschi indique que le poteau se situe au niveau du café Le Q.G., où se trouve un trottoir avec cassis. La desserte des immeubles riverains dans la zone du Vieux Carouge était facilitée, en donnant notamment un accès au SIS et aux services pour les immeubles tels que la vidange ou la décharge. La Commune a eu la mauvaise idée de mettre une épingle, alors qu'un seul potelet aurait suffi.

Mme Molinari suppose qu'une analyse a été faite, mais elle se renseignera pour voir si la proposition de M. Baertschi permettrait d'améliorer la situation.

M. Baertschi : Promenade des Orpailleurs

M. Baertschi rappelle que la commission avait procédé à une médiation entre les différents utilisateurs de la promenade des Orpailleurs. En l'absence de signalisation – qui se fait du reste toujours attendre –, la commission avait demandé de modérer le trafic cycliste par la pose de chicanes. Or, M. Baertschi a constaté que ces chicanes sont laissées ouvertes, à son avis délibérément puisque cela est arrivé à plusieurs reprises. Il s'indigne de cette situation, qui frise la désinvolture.

Mme Molinari souligne qu'il n'y a aucune volonté délibérée de laisser les chicanes ouvertes. Le cadenas SIG de la chicane vers le pont de la Fontenette a été cassé. Les services ont installé une chaînette provisoire pour faire en sorte que la chicane ne puisse pas être ouverte par les personnes qui n'en ont pas l'autorisation. Ce système ne fonctionne malheureusement pas suffisamment bien, des personnes ouvrant la chicane, en particulier le week-end. Sachant que remettre un cadenas SIG prend un peu de temps, les services sont en train d'étudier la possibilité de mettre une barre en fer accrochée aux deux parties par de gros cadenas, pour que cette chicane puisse remplir son rôle. Quant à la deuxième chicane, sur le tronçon descendant du boulodrome, la barrière a été commandée, mais les délais de livraison sont longs.

M. Baertschi : Inondations à la rue Ancienne

M. Baertschi indique que des inondations ont eu lieu dans des caves, en bas de la rue Ancienne, à deux reprises. Elles sont apparemment dues à des refoulements lors de forts orages. Les habitants et les propriétaires ont écrit au service de l'urbanisme. M. Baertschi invite le Conseil administratif à accorder toute l'attention voulue à cette demande.

Mme Molinari confirme que le Conseil administratif y portera toute l'attention voulue.

M. Barbuzzi : Fête des écoles

M. Barbuzzi relève que, dans ses communications, le Conseil administratif a indiqué avoir invité les patrouilleuses scolaires à la fête des écoles, ce qui est sympathique. Il s'étonne toutefois que le Conseil administratif n'ait pas pensé aux concierges des écoles. Si des personnes sont proches des écoles, ce sont bien les concierges, qui connaissent quasiment tous les élèves de leur école ainsi que les enseignants. M. Barbuzzi encourage le Conseil administratif à les inviter au défilé à l'avenir, sachant qu'il est probablement trop tard pour la fête des écoles de cette année.

Mme Lammar prend note de cette proposition.

M. Morex : Fan zone

Le côté impulsif de M. Morex, apprécié par certains, honnis par d'autres, l'a amené hier, à l'issue du match Suisse-Ecosse, à passer à la fan zone. Il a discuté avec un représentant d'Etoile Carouge qui tenait un stand et qui lui a fait des remarques plutôt désobligeantes sur l'organisation. Il a ensuite rencontré Mme Lammar, à laquelle il s'adresse maintenant et qui a pu préparer ses réponses puisqu'il lui a déjà fait part des remarques qu'il fera ce soir. Carouge fait une fan zone, ce qui est très bien. Que la fan zone ne soit pas celle de Plainpalais, c'est normal. En revanche, que seuls les matchs de la Suisse soient retransmis n'est pas normal. La Commune fait venir des sociétés pour tenir des stands de nourriture. Ces sociétés doivent, le jour-même, apporter nourriture, boissons, frigos, etc., pour deux heures de retransmission, alors qu'il y a trois matchs. Elles se déplacent pour deux heures avec fourgon, camion, etc. Si elles se déplaçaient pour six heures de retransmission, cela diminuerait l'impact écologique. La Commune ne pourrait-elle pas, pour les derniers matchs où la Suisse jouera encore, retransmettre les trois matchs qui ont lieu ? Dimanche soir, la Suisse jouera à 21h00. Pourquoi ne pas retransmettre les deux autres matchs qui ont lieu dans l'après-midi ? M. Morex ajoute que, lors du match Suisse-Hongrie, qui a eu lieu à 15h, l'Espagne jouait à 18h et l'Italie à 21h. Les Espagnols et les Italiens, qui sont nombreux à Carouge, n'auraient-ils pas apprécié que ces deux matchs soient aussi retransmis ?

Mme Lammar souligne d'abord qu'il ne s'agit pas d'une fan zone, mais de la retransmission de matchs. La manifestation n'a pas l'ampleur d'une fan zone. L'objectif est de retransmettre quelques matchs, et non pas d'avoir à Carouge une fan zone pendant l'entier de l'Euro. Il a fallu trancher les matchs qui seraient retransmis. Comme par le passé, ce sont les matchs de la Suisse qui ont été privilégiés, ainsi que les demi-finales et la finale. Par ailleurs, si Mme Lammar pense également que, samedi, puisque la Suisse jouait à 15h, les sociétés auraient apprécié que les deux autres matchs soient retransmis, il en va différemment des autres jours. Pour la plupart, les stands sont tenus par des bénévoles (parents de membres des sociétés, membres du comité). Si les matchs étaient retransmis à partir de 15h les jours de semaine quand la Suisse joue, ces personnes devraient prendre congé l'après-midi pour installer et tenir leur stand. C'est aussi en discutant avec lesdites sociétés, en tenant compte de l'expérience passée, que le choix s'est porté sur la retransmission des matchs de la Suisse, des demi-finales et de la finale. À noter en outre que les droits de retransmission ont un coût. De plus, une retransmission ne s'organise pas le jour-même – il faut demander des droits, et anticiper un peu. Cela dit, le Conseil administration pourra mener la réflexion pour une prochaine fois et déterminer si Carouge veut se contenter de retransmettre quelques matchs ou avoir une fan zone, avec une implication plus conséquente des buvettes, dont les recettes augmenteraient mais dont la tenue nécessiterait davantage de temps et d'énergie, sachant que toutes les sociétés ne peuvent pas assumer la tenue d'une buvette pendant l'entier de l'Euro.

M. Morex a dit d'entrée qu'il ne demandait pas une fan zone comme à Plainpalais. Ce que Mme Lammar cache, c'est que, par manque d'organisation, les sociétés ou les restaurants ont été contactés très peu de temps avant le début de l'Euro. S'ils avaient été contactés plus tôt, ils auraient peut-être pu s'organiser afin de tenir les buvettes durant ces retransmissions.

Mme Lammar ne peut pas laisser M. Morex parler d'un manque d'organisation. La séance avec les sociétés ne s'est effectivement pas tenue une année à l'avance. Cela dit, la Commune s'est basée sur l'expérience passée et a reproduit ce qui avait été fait lors des derniers Mondiaux ou Euro à satisfaction, quand elle avait retransmis les matchs de la Suisse – dans la mesure où les horaires étaient compatibles avec des retransmissions.

M. Morex remarque que Mme Lammar a mentionné la retransmission des deux demi-finales et de la finale, qui sont toutefois organisées par Agri.Fête, et non pas par la Commune.

Mme Lammar précise qu'il s'agit d'une collaboration avec Agri.Fête mais que la Commune avait en tous les cas l'intention de transmettre les demi-finales et la finale.

M. Ducellier : Parking

M. Ducellier demande si, à la suite de la dernière commission TCR sur le parking, les acteurs en charge du stationnement et de l'étude que la commission souhaite mener ont été sollicités.

Mme Lammar croit savoir qu'ils ont effectivement été sollicités.

M. Ducellier : Signalétique

M. Ducellier rebondit sur une intervention de Mme Molinari lors du dernier Conseil municipal concernant les places vélos et scooters. Il avait été précisé que l'OCT avait récemment modifié ses recommandations. M. Ducellier s'étonne de ce retour, puisqu'à titre professionnel, il a eu une position inverse. Il existe un guide à l'attention des communes pour l'aménagement du domaine public qui définit clairement les pictogrammes à positionner devant les anneaux à vélos. M. Ducellier ne comprend pas pour quelles raisons Carouge ne respecte pas ce guide, qui est pourtant en vigueur depuis 2014. Certes le Canton va prochainement le réviser, mais pas avant l'année prochaine. M. Ducellier ne souhaiterait pas que ces places vélos ne soient pas signalées comme telles pendant encore une année.

Mme Molinari apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal, après s'être renseignée. La Commune avait effectivement reçu les autorisations pour un marquage, avant d'être informée que le type de marquage et de panneau devait être modifié. Il s'agissait des informations dont le service disposait lorsque Mme Molinari a répondu à la question lors du précédent Conseil municipal.

M. Ducellier pourra lui transmettre le Guide genevois du stationnement vélo à l'attention des communes, qui date de 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du Conseil municipal pour leur patience, ainsi que Mme Kaytak et M. Calame pour leur aide. Il lève la séance à 23h25.